

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2014/458

Projet Educatif de Territoire (PEDT). Signature d'une convention. Autorisation

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école, la Ville de Bordeaux a fait le choix de différer la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, afin de construire un premier projet éducatif de territoire (PEDT) de qualité et élaboré avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Ce projet préfigure le projet éducatif de la ville de Bordeaux qui sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs, pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2015.

Ce premier projet éducatif de territoire, après avis favorable des services de l'Etat - direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et direction départementale des services de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33) - permet de bénéficier des mesures dérogatoires prévues par le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires.

Ces mesures dérogatoires au code de l'action sociale et des familles sont :

- en matière de taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de son projet éducatif territorial pour une durée de trois ans, soit :
 - 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants des écoles maternelles
 - 1 animateur pour 18 enfants pour les enfants des écoles élémentaires ;
- les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateurs à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement et pour l'application de l'article R. 227-12 du même code, dans le calcul de ces taux d'encadrement ;
- en matière de durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement afin qu'elle soit ramenée à une heure;

Ce premier PEDT est annexé à la convention de partenariat avec les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations familiales (CAF) qui vous est proposée, et qui porte sur les modalités d'élaboration du projet éducatif territorial dans le cadre duquel sont organisées les activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires de la ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer cette convention de partenariat entre :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), représentée par sa directrice Madame Isabelle Pantèbre,

Et

La Direction départementale des services de l'Education Nationale de la Gironde (DSDEN33), représentée par son directeur Monsieur François Coux,

Et

la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde (CAF) représentée par son directeur Monsieur Christophe Demilly,

Et

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

MME CUNY. -

Cette délibération concerne le Projet Educatif de Territoire qui préfigure le Projet Educatif Bordelais dont l'objectif prédominant est de privilégier l'intérêt des élèves et leur offrir l'opportunité d'accéder à des activités favorisant leur épanouissement ainsi que leur socialisation dans un souci d'équité et de réussite scolaire.

Le Projet Educatif Bordelais sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2015.

Le Projet Educatif de Territoire fixe aujourd'hui le périmètre d'actions, les besoins, les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation, ainsi que les principales ressources du territoire concerné.

Ce premier Projet Educatif de Territoire a reçu un avis favorable des services de l'Etat et nous permet aujourd'hui de bénéficier de mesures dérogatoires en termes d'encadrement et de durée minimale pour les activités périscolaires.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat entre la Ville, la CAF, la DSDEN et la DDCS. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais me féliciter de la conclusion de ce Projet Educatif de Territoire qui a appelé d'ailleurs une appréciation très positive, pour ne pas dire élogieuse, de la part de nos partenaires de l'Education Nationale avec lesquels nous travaillons vraiment en grande confiance.

Mme JAMET

MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter contre ce projet de convention relative à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial pour deux raisons principales.

En premier lieu vous nous indiquez que ce Projet Educatif de Territoire, je cite « préfigure le Projet Educatif Bordelais qui sera finalisé pour la rentrée 2015 en co-construction avec l'ensemble des acteurs éducatifs, notamment à l'échelon de chaque quartier. »

Vous nous présentez donc aujourd'hui une préfiguration d'un projet plus vaste qui a l'ambition d'être co-construit avec l'ensemble des acteurs et l'ensemble des quartiers de la Ville.

Si ce que vous appelez le Projet Educatif Bordelais est voué à être co-construit, nul doute qu'il va être amené à considérablement évoluer. Nous estimons dans ce cas qu'il n'est pas nécessaire de voter aujourd'hui cette délibération qui sera sans doute remaniée dans quelques mois et qu'il faut attendre le vrai projet.

En second lieu nous ne reviendrons pas sur l'organisation de l'aménagement des rythmes scolaires à Bordeaux en tant que tels, mais sur la concertation qui a préfiguré cette organisation.

Vous citez à de nombreuses reprises dans ce document le terme de concertation. Ainsi le préambule fait état d'une concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Or, sauf erreur de notre part, ce projet a été réalisé par les services de la mairie, puis validé par les services de l'Etat, mais en aucun cas présenté aux directeurs d'écoles par exemple, ou encore moins aux familles.

A nouveau chapitre 2 page 8 de votre PEDT, vous écrivez, je cite :

« Le PEDT proposé aujourd'hui et élaboré à l'occasion de la mise en œuvre des rythmes scolaires s'insère dans cette logique de co-construire des propositions d'amélioration permettant un accès à l'éducation de tous les enfants, de renforcer la qualité et la cohérence de l'offre éducative, ce qui nécessite notamment d'agir en coordination et en transversalité et de définir un mode de gouvernance partagée ».

C'est beau dans le texte, mais la réalité a été tout autre. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'organisation du temps scolaire le cadre général était donné par les services et les acteurs éducatifs étaient invités à le faire évoluer à la marge.

Par exemple les thèmes abordés dans ces TAP pour les maternelles. Les services de la mairie ont donné aux associations des thèmes à travailler avec les enfants et ces associations devaient faire des propositions pour alimenter ces thèmes dans un temps très limité, temps tellement contraint que les enseignants n'ont pas eu leur mot à dire et qu'un dialogue ne s'est pas engagé entre les acteurs éducatifs.

Pour finir on constate que pour faire les TAP en maternelle on a retiré les animateurs en élémentaire, animateurs qui servaient à apaiser la pause méridienne. Les enfants du CP au CM2 tournent en rond pendant cette pause sans que leur soit proposée aucune activité.

Avant certains élèves faisaient des activités plutôt sportives ce qui allégeait le nombre d'enfants entre midi et deux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Aujourd'hui vous nous dites que vous allez co-construire le projet final. Eh bien nous répondons chiche, mais il faudra employer une autre méthode que celle que vous avez utilisée jusqu'ici. Ou alors il faudra expliquer plus honnêtement que vous ne souhaitez pas faire de la concertation mais seulement de la consultation, car la concertation se distingue de la consultation en ce qu'elle ne se résume pas à une demande d'avis.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes ici face à la mise en place conforme à la loi pour la refondation de l'école qui prévoit en effet que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire, le PEDT.

Celui-ci associe la collectivité territoriale à l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il s'agit donc d'un cadre fédérateur au niveau local fort important, le but étant de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

L'élaboration de ce PEDT doit ainsi permettre de structurer, de diffuser et de mieux articuler le temps scolaire organisé par l'Education Nationale et le temps péri-éducatif qui peut mobiliser de nombreux acteurs.

Comme l'a dit Mme JAMET ce travail ne peut se faire sans la co-construction, donc je ne reviendrai pas sur ce thème.

Ce qui est sûr c'est que ce PEDT bordelais répond stricto sensu au minimum édicté par loi. Rien ici d'innovant ou d'ambitieux ni dans sa construction ni dans la manière de l'élaborer.

Le PEDT est ici dans sa première année. Il est donc dans une année d'évaluation qui donnera la mise en place des nouveaux rythmes scolaires définitifs à la fin de cette période d'évaluation avec l'ensemble des partenaires locaux. Cette contractualisation finale sera, comme vous l'avez écrit, pour la rentrée 2015.

Au-delà du manque d'ambition et d'innovation de ce PEDT, l'important de cette période est de bien évaluer les besoins. On vous demande donc solennellement d'évaluer correctement les besoins et de revenir sur vos méthodes qui sont très floues sur l'accès au périscolaire pour les enfants.

Aujourd'hui le flou qui a accompagné la mise en place des activités périscolaires, comme par exemple une première réponse où l'on vous dit que vous n'y aurez pas accès parce que les parents ne travaillent pas, et une deuxième réponse où l'on vous dit qu'on ne vous donnera pas le dossier parce que vous ne pouvez pas prouver au moment « x » votre activité professionnelle, exclut un grand nombre de petits bordelais des activités périscolaires et les exclut entièrement de la qualification du besoin à moyen et long terme sur la ville.

Nous vous demandons donc avant de continuer ce PEDT de mettre en œuvre une évaluation des besoins honnête et transparente afin que chaque parent bordelais puisse poser sa demande d'accès à cette activité qui, je vous le rappelle, est un service public.

M. LE MAIRE. -

Voilà encore des interventions dans la nuance. Nous sommes malhonnêtes et... quel est le contraire de transparent... opaques. Ça fait toujours plaisir.

Quel langage...

Mme CUNY

MME CUNY. -

Comme je vous l'ai dit, Mme AJON, lors de la commission, notre application de votre réforme se passe bien. Et ça, ça vous ennuie énormément.

Vous jetez sans cesse de l'huile sur le feu. Par vos manœuvres incessantes vous essayez d'influencer négativement les personnes concernées, que ce soit les parents, les enseignants ou les associations.

Vous m'aviez parlé, Madame, ainsi que M. ROUYEYRE, de très très, très nombreux dossiers qui vous auraient été soi-disant adressés par des familles qui n'auraient pas eu accès aux activités périscolaires ou au centre de loisirs. J'en ai à ce jour reçu 1. Où sont les autres ?

J'en suis à me demander, Mme AJON, dans quel but vous vous démenez ? Pour la quiétude des parents ? Des enseignants ? Des associations ? Pour le bien des enfants peut-être ?

Au vu de vos agissements, Madame, j'ai l'impression que c'est dans le but d'exister.

Alors s'il vous plaît, Mme AJON, mettez un terme à vos discours agressifs qui n'impressionnent personne et agissons juste pour le bien des enfants.

Concernant l'accès au dossier du périscolaire il n'y a aucun enfant qui n'ait pas eu accès aux activités périscolaires entre 16 h et 18 h 30, Mme AJON. Ne me regardez pas comme ça, tout le monde a eu accès. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

Concernant l'ouverture de la restauration du mercredi, comme le maire s'y était engagé le 15 juillet avec les fédérations de parents d'élèves, nous avons mis en place une commission de dérogation. Nous avons accédé à l'ensemble des demandes de dossiers. Nous allons accueillir à partir de mercredi prochain 150 enfants en plus à la restauration du mercredi.

Mme JAMET, concernant le PEDT, je ne suis pas d'accord avec vous, on ne peut pas dire que nous n'avons pas concerté concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons fait plus de 60 réunions en concertation dans les quartiers aussi bien avec les parents que les enseignants et nos partenaires associatifs.

Vous me dites que les enseignants n'ont pas été consultés concernant les TAP en maternelle, c'est faux. Les enseignants ont été consultés non seulement par les associations (... ?)(mot inaudible), mais aussi par la DSDEN, ce qu'on appelait avant l'Inspection Académique.

Concernant le Projet Educatif Bordelais, ce projet bien sûr va être travaillé avec l'ensemble des personnes concernées que ce soit les enseignants, nos partenaires associatifs et avec l'administration. Ce projet va être évalué tout au long de l'année.

Idem pour les rythmes scolaires. Nous avons fait appel à un cabinet extérieur. Nous avons fait un appel d'offres. Les sociétés ont jusqu'au 30 septembre pour répondre. L'application de la réforme des rythmes scolaires sera évaluée dès la fin du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2015 afin de pouvoir faire des réajustements pour la rentrée de septembre 2015.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mes chers collègues, je vais vous faire une proposition inhabituelle, je voudrais que vous applaudissiez Emmanuelle CUNY pour le travail qu'elle a fait pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Elle y a consacré beaucoup de temps, beaucoup de compétence, beaucoup de disponibilité. Ces remerciements s'adressent également aux services de la Ville qui l'ont accompagnée dans ce travail.

Ce que je dis d'ailleurs n'est pas qu'un point de vue personnel. Malgré l'action systématique – systématique – de dénigrement qui a été menée par certains élus qui vont aux portes des écoles pour remonter les parents d'élèves contre la municipalité, c'est quand même une drôle de façon de concevoir la démocratie, malgré cela les choses se sont globalement bien passées. La preuve : le satisfecit de la Direction Départementale et des services de l'Education Nationale qui ont reconnu que la Ville avait fait un très très bon travail.

Je dirai à Mme JAMET que, certes, la concertation ce n'est pas de l'information, mais la concertation ce n'est pas de l'obstruction. Et concevoir la concertation pour essayer systématiquement de mettre des bâtons dans les roues à la municipalité, ce n'est pas non plus de la concertation.

Nous avons discuté pendant plus d'une année. Un événement, comme je l'ai dit, s'est produit au mois d'avril dernier qui a été l'annonce des 11 milliards de réduction des dotations de l'Etat qui nous a amenés, nous, comme beaucoup d'autres communes, à revoir le schéma initial. Nous faisons le maximum avec les moyens dont nous disposons, et globalement, je répète, les choses se passent bien.

Il y a encore des améliorations à apporter, notamment le dossier d'inscription est un peu trop complexe. On le simplifiera pour la prochaine rentrée.

Il y a eu au moment du passage des enfants du temps scolaire au temps péri-éducatif parfois quelques transitions un peu difficiles. On les a travaillées.

J'ai consulté plusieurs maisons de quartiers et plusieurs associations pour savoir un peu quel était leur ressenti, comme on dit aujourd'hui. Globalement c'est très positif. On peut avoir quelques difficultés avec telle ou telle association pas parfaitement engagée dans le dispositif, mais au total ça se passe bien.

Et sur la restauration du mercredi où nous avons entendu tout et son contraire là aussi, là aussi les choses se passent bien. Pour l'instant les demandes de dérogations sont inférieures à 200. J'ai indiqué que nous assouplirions le cas échéant s'il le fallait le dispositif pour qu'aucun enfant ne reste sur le carreau, cela va de soi.

Donc voilà une réforme très difficile, qui donne lieu à des difficultés dans beaucoup de communes. J'ai parlé il n'y a pas très longtemps avec Mme Hidalgo, le Maire de Paris, il a fallu un an à Paris, ils ont commencé avant nous, mais un an pour rôder le dispositif et arriver à quelque chose qui fonctionne aujourd'hui.

Nous avons, nous, un mois de recul derrière nous et je crois qu'on peut dire que les choses sont déjà bien engagées. Voilà pourquoi je vous remercie d'avoir soutenu Mme CUNY dans ses efforts et contre les attaques injustes qu'elle vient de subir.

Le projet éducatif est soumis à votre vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

CONVENTION
Relative à la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial

Entre

Les services de l'Etat,

Le préfet de la Gironde, représenté par la directrice départementale de la cohésion sociale de la Gironde – 103 bis rue Belleville 33 000 BORDEAUX,

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, sur délégation de monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux,

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde

d'une part,

Et

Le maire de la commune de

d'autre part.

VU le décret n° 2013 – 77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n° 2013 – 707 du 2 Août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R 227 – 1, R 227 – 16 et R 227 – 20,

VU la circulaire interministérielle N° DJEPVA / DJEPVA A3/ DEGESCO / 2013 / 95 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial,

CONSIDERANT le premier projet éducatif territorial déposé par la commune de Bordeaux et validé conjointement par les services de l'État,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Bordeaux d'organiser un accueil collectif de mineurs durant le temps périscolaire

Il est convenu ce qui suit,

Objet de la convention

La présente convention porte sur les modalités d'élaboration du projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires.

S'entend par le terme de temps périscolaire le temps qui précède et qui suit le temps de déroulement de la classe.

Elle précise également les conditions d'organisation et de déroulement des accueils de loisirs sans hébergement qui peuvent les accueillir.

Projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial (PEDT) est annexé à la présente convention.

Il propose des orientations éducatives de qualité des activités périscolaires et une action éducative en cohérence avec le projet d'école et le service public de l'école.

Il poursuit l'objectif de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leur intervention sur l'ensemble du temps dévolu aux enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il a vocation à prendre en compte l'offre existante lors du temps périscolaire et peut s'appuyer sur les différents dispositifs qui peuvent déjà exister sur le territoire de(s) [la] commune(s) concernée(s).

Modalités d'organisation des activités

Le représentant de la collectivité territoriale peut retenir la possibilité d'organiser un accueil collectif de mineurs à caractère périscolaire.

Dans ce cas, et en application de l'article R 227 – 1 du code de l'action sociale et des familles, l'accueil de loisirs à caractère périscolaire concerne des mineurs en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps périscolaire [...]. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées.

L'accueil périscolaire prolonge ou est complémentaire du service public de l'éducation.

Le cas échéant, cet accueil fonctionne aux horaires qui précèdent et qui suivent immédiatement la classe.

Par dérogation aux dispositions de l'article R 227 – 1 du code de l'action sociale et des familles la durée minimale prévue pour les activités d'un accueil de loisirs périscolaire est ramenée à une heure par journée de fonctionnement.

Déclaration

Lorsque le représentant de la collectivité territoriale choisit d'organiser un accueil de loisirs périscolaire, la présente convention est signée sans préjudice de la procédure de déclaration d'un accueil de mineurs prévue par le code de l'action sociale et des familles. Un projet éducatif de l'accueil et un projet pédagogique sont rédigés et mis en œuvre conformément aux dispositions des articles R. 227 – 23 à 26.

Un récépissé d'enregistrement de déclaration est délivré.

Conditions de qualification et d'encadrement

Lorsqu'un accueil de loisirs périscolaire est organisé, la qualification des personnels intervenant en qualité de directeur ou d'animateur au sein de l'accueil collectif de mineurs est celle prévue par les dispositions de l'article R 227 – 14 du code de l'action sociale et des familles et par les dispositions de l'arrêté du 9 Février 2007 fixant la liste des titres et des diplômes permettant d'exercer ces prérogatives.

En application du décret et par dérogation à l'article R 227 – 20 du CASF, les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateurs à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement et pour l'application de l'article R 227 – 12 du même code, dans le calcul des taux d'encadrement.

Il ne peut être dérogé aux dispositions de l'article R 227 – 12 fixant les quotas de personnels qualifiés, en cours de formation ou non qualifiés qui s'appliquent au sein de l'accueil périscolaire.

Cependant, le taux d'encadrement qui s'applique au sein de l'accueil périscolaire faisant l'objet de la présente ne peut être inférieur à un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans et un animateur pour dix – huit mineurs âgés de six ans et plus.

Liste des activités périscolaires

Le représentant de la collectivité territoriale joint à la présente un document précisant :

- la nature des activités pratiquées lors du temps périscolaire,
- les horaires et les lieux de déroulement,
- la liste des personnes intervenant à quelque titre que ce soit afin d'encadrer ou d'accompagner les mineurs concernés,
- les qualifications de ces personnes lorsqu'elles sont requises.

Lorsqu'un accueil de loisirs périscolaire est organisé, la liste des activités proposées et mises en œuvre par les signataires en faveur des mineurs accueillis en son sein, ainsi que leurs modalités d'organisation (dates, horaires, taux d'encadrement, prestataire(s),...) est inscrite en annexe de la présente convention.

Conditions de pratique des activités physiques et sportives

L'organisateur, lorsqu'il choisit de proposer des activités physiques et sportives, soit qu'elles se déroulent dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement à caractère périscolaire, soit dans celui d'une prestation de service assurée contre rémunération ou gratuitement et à quelque titre que ce soit par un ou plusieurs tiers, s'oblige à respecter toutes les dispositions relatives à leur encadrement telles que prévues par le code du sport.

Suivant la nature de ces activités, cet encadrement est assuré par des personnes majeures répondant aux conditions prévues par l'article R 212- 2 du Code du sport et selon les conditions prévues par l'article R 227 – 13 du code de l'action sociale et des familles et l'arrêté du 25 avril 2012 relatif à la pratique des activités physiques et sportives en accueils collectifs de mineurs.

Les éducateurs sportifs rémunérés doivent être titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif.

S'entend par activités physiques et sportives l'organisation d'un cycle de plusieurs séances avec la mise en place de situations pédagogiques ayant pour finalité une progression technique et/ou physique.

Mesure de sauvegarde des mineurs

Lorsqu'un accueil de loisirs périscolaire est organisé, l'organisateur, préalablement au déroulement de l'accueil garantit les mesures permettant d'assurer la sécurité morale affective et physique des mineurs accueillis. Notamment, il veille à l'honorabilité et à la bonne qualification des personnels, aux conditions de sécurité et d'hygiène relatives aux bâtiments, au respect des dispositions relatives au volet sanitaire en accueil de mineurs, à l'existence d'un projet éducatif et pédagogique.

Lieu(x) de déroulement des activités

Les activités décrites et annexées à la présente se déroulent dans les locaux de l'un des partenaires signataires, et se déroulent dans des locaux ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'issue de la visite de commission de sécurité et d'accessibilité.

Organisation de l'utilisation des locaux et des matériels

Lorsque les activités organisées durant le temps périscolaire se déroulent au sein d'une école, une convention d'occupation des locaux est proposée par les services municipaux.

Le directeur d'école, en lien avec les enseignants, détermine conjointement avec l'(les) organisateur(s) de(des) l'activité(s) périscolaire(s), les espaces attribués, les modalités et les horaires d'utilisation des locaux, des matériels et des matériels pédagogiques. Cette convention d'occupation des locaux est soumise à l'avis du conseil d'école puis signée par l'Education Nationale, l'(es) organisateur(s) de(des) activité(s) et la Ville.

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Au terme de ce délai elle pourra être renouvelée par tacite reconduction. Cependant, les dispositions prévues au décret susmentionné ayant un caractère expérimental et temporaire il est précisé que les décisions ministérielles relatives à la reconduction de ce dispositif ou à son arrêt l'emportent sur les dispositions de la présente.

Publicité

La liste des communes et des EPCI signataires d'un projet éducatif territorial est fixée dans chaque département par arrêté préfectoral.

Résiliation

La présente convention peut prendre fin à tout moment à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Évaluation

La présente convention fait l'objet d'une évaluation conjointe des partenaires.

La directrice départementale de la
cohésion sociale de la Gironde

Isabelle PANTEBRE

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale, DSDEN de la Gironde

François COUX

Monsieur le Maire
de la Commune de Bordeaux

Alain JUPPE

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales
de la Gironde

Christophe DEMILLY



**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
(PEDT)
DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Préambule

La Ville de Bordeaux s'engage pour la rentrée scolaire 2014, dans la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires, initié par le décret du 24 janvier 2013.

Au préalable, la Ville a conduit sur l'année 2013 une évaluation de sa politique éducative avec un consultant extérieur pour recenser les actions réalisées, les besoins ainsi que les ressources existantes (partenaires, structures..), définir les grandes orientations stratégiques qu'elle souhaite porter au travers de l'élaboration du projet éducatif de Bordeaux.

Le début de l'année 2014 a été quant à lui consacré à la préparation opérationnelle de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Cette démarche s'est effectuée en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et de manière partenariale avec les institutions - la Direction départementale des services de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33), la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Conformément à la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial, la première étape de ce projet éducatif bordelais est la rédaction d'un premier projet éducatif de territoire (PEDT), objet du présent document. Celui-ci fixe le périmètre d'action, les besoins, les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation ainsi que les principales ressources du territoire concerné dont certaines ont émergées à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce PEDT est annexé à la convention de partenariat quadripartite DDCS/ DSDEN33 / CAF / Mairie de Bordeaux incluant une demande de dérogation **aux articles R227-20 et R227-1 du code de l'action sociale et des familles** :

- **en matière de taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de son projet éducatif territorial pour une durée de trois ans, soit :**
 - 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants des écoles maternelles ;
 - 1 animateur pour 18 enfants pour les enfants des écoles élémentaires ;
- **en matière de durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement afin qu'elle soit ramenée à une heure;**

Cette convention quadripartite sera présentée au conseil municipal du 29 septembre 2014.

Ce PEDT préfigure le projet éducatif bordelais qui sera finalisé pour la rentrée de septembre 2015.

L'objectif prédominant du projet éducatif bordelais est de privilégier l'intérêt des élèves et leur offrir l'opportunité d'accéder à des activités favorisant leur épanouissement ainsi que leur socialisation dans un souci d'équité et de réussite scolaire.

Ce projet sera le fruit d'un travail d'approfondissement notamment afin d'assurer une mise en cohérence avec les différents autres dispositifs existants (contrat enfance jeunesse, projets d'école, programme de réussite éducative), et une co-construction avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les institutions, à la fois sur l'ensemble du territoire mais aussi à l'échelon de chaque quartier.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I- Etat des lieux	4
A- présentation de la Ville et de son territoire	4
B- L'offre existante	4
1- sur le temps scolaire	4
2- sur le temps périscolaire et extrascolaire	5
C- Les dispositifs existants.....	6
II- Le Projet éducatif de territoire (PEDT)	8
A- Périmètre et publics concernés par le PEDT	8
B- Construction de la démarche.....	9
1- Pilotage	9
2- Durée	9
3- Evaluation	9
C- Partenaires et ressources mobilisés pour la mise en œuvre du PEDT	10
1- Partenaires institutionnels	10
2- Partenaires non institutionnels	10
3- Ressources mobilisées	10
D- Contenus et organisation du PEDT	11
III- Contacts et référents	18
A- Contacts Ville	18
B- Contacts Partenaires institutionnels	18
C- Contacts Partenaires associatifs	19
Centres d'animation.....	19
Maisons de quartier	20
Centres sociaux.....	20
Associations	21
D- Contacts Partenaires familles.....	22
FCPE.....	22
PEEP AD 33.....	22
UNAAPÉ Aquitaine.....	22

I- Etat des lieux

A- présentation de la Ville et de son territoire

Sixième métropole française, Bordeaux et sa région connaissent un dynamisme démographique très favorable et s'inscrivent parmi les régions les plus attractives de France.

La population totale de Bordeaux est aujourd'hui de 242 945 habitants (date de référence 1er janvier 2010).

D'une superficie de 4 455 hectares, la ville est organisée en 8 quartiers avec un maire adjoint et un conseil de quartier :

- Bordeaux maritime : 29 753 habitants ;
- Chartrons-Grand Parc-Jardin Public : 27 637 habitants ;
- Bordeaux Centre : 36 178 habitants ;
- St Augustin /Tauzin/Alphons Dupeux : 34 388 habitants ;
- Nansouty - St Genès : 28 819 habitants ;
- Bordeaux Sud : 30 438 habitants ;
- Bastide : 15 115 habitants ;
- Caudéran : 40 617 habitants.

Aujourd'hui le 3e projet urbain de Bordeaux se déploie, sur tout un croissant de lune, du Lac à la gare en passant par Brazza et Niel compte l'engagement de nombreux projets autour des futurs quartiers de Brazza, Niel, Garonne-Eiffel.

Ces futurs quartiers verront là l'émergence de nouvelles écoles maternelles et élémentaires mais aussi de structures sportives et culturelles.

B- L'offre existante

1- sur le temps scolaire

La Convention éducative

Depuis plusieurs années, la Direction départementale des services de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33) et la Ville de Bordeaux ont établi un partenariat en matière d'éducation.

Au travers d'un travail permanent de concertation et de mise en cohérence, ce partenariat a permis l'élaboration de propositions d'actions au service des apprentissages des élèves entre 3 et 11 ans des classes maternelle et élémentaire, impliquant les services et des structures municipales.

Ces propositions font l'objet d'une convention éducative signée entre la ville de Bordeaux et la DSDEN33 dont la dernière actualisation date du 9 juillet 2012. Cette convention témoigne d'une recherche permanente de cohérence entre l'offre éducative de la ville de Bordeaux et les programmes d'enseignement de l'Education nationale. Ces propositions sont déclinées en plusieurs thèmes :

- la santé et la prévention ;
- la citoyenneté ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation physique et sportive ;
- l'éducation artistique et culturelle ;
- l'éducation au numérique.

Les projets d'écoles

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définisse « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ».

La durée moyenne d'un projet d'écoles est de 3 ans, avec un avenant annuel après réexamen pour d'éventuels aménagements. Les projets actuellement en cours le sont sur la période 2012-2015, ils devront en principe être revus pour la rentrée de septembre 2015.

L'objectif attendu est d'accroître encore l'efficacité de l'école en répondant aux besoins particuliers des élèves dans le respect des programmes nationaux.

Enjeu d'ordre pédagogique, éducatif, institutionnel, le projet d'école est adopté par le Conseil d'école dans le cadre d'une méthodologie précisée par la circulaire du 15 février 1990. Il est produit par les membres de l'équipe pédagogique, sous la coordination du directeur d'école. Il se décline en étapes pouvant se superposer, avec une évaluation tout au long du déroulement du projet.

La carte jeune

La Ville de Bordeaux propose à ses résidents âgés de moins de 26 ans, une carte gratuite qui donne accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs à tarifs préférentiels auprès de 34 partenaires.

Cette carte est valable pour les enfants de 0 à 16 ans avec un accompagnant et propose des exclusivités pour les 16 à 25 ans en termes d'accès ou des tarifs privilégiés à des exhibitions sportives ou des spectacles fléchés à la Patinoire Mériadeck et au Théâtre Fémina.

Accompagnement à la scolarité

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances. Sur le territoire de la Ville de Bordeaux 94 contrats ont ainsi été mis en œuvre en 2013 avec 19 associations travaillent en faveur des 6-18 ans impliquées dans ce dispositif.

2- sur le temps périscolaire et extrascolaire

Dans le cadre des interclasses :

Dans toutes les écoles élémentaires de la Ville des activités interclasse sont organisées soit dans les écoles soit dans les structures situées à proximité.

Elles ont pour objectifs d'ouvrir les enfants à d'autres activités que celles proposées par l'école. Il peut s'agir indifféremment par exemple d'activités échech ou d'activités de création ou sportives.

Dans le cadre des accueils périscolaires :

- en maternelle

L'accueil du matin est gratuit de 7h30 jusqu'à l'heure d'ouverture de l'école et assuré par le personnel municipal.

L'accueil du soir est assuré de la sortie de l'école jusqu'à 18h30 par une association de proximité, avec une participation financière des familles en fonction de leur quotient familial.

Les places sont réservées aux familles qui du fait de leur situation ne peuvent pas venir chercher leur enfant à la fin de la classe et sur présentation de justificatifs des parents.

- En élémentaire

L'accueil périscolaire est assuré le matin dès 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fin de la classe jusqu'à 18h30 par une association de proximité dans les locaux scolaires. Cet accueil est payant en fonction de leur quotient familial.

Les places sont réservées aux familles qui du fait de leur situation ne peuvent venir chercher leur enfant à la fin de la classe, sur présentation de justificatifs des parents.

En élémentaire, il existe aussi des accueils après la classe de type aide aux devoirs organisés par des associations de parents avec des enseignants.

Dans le cadre extrascolaire :

Actuellement, les enfants sont accueillis en Centre d'accueil et de loisirs (CAL) dans les locaux des associations de proximité ou sur les écoles (avec convention d'occupation de locaux co-signée par l'association, un représentant de l'Education nationale et la ville) le mercredi jusqu'à 18h00

19 associations accueillent les enfants sur 75 sites répartis dans la Ville et 2 dans les communes environnantes (le Centre Social Bagatelle à Talence, le Bordeaux Etudiants Club à Pessac).

En juin 2014, 3 660 places étaient disponibles en CAL à la journée le mercredi.

A la rentrée scolaire de septembre 2014, près de 800 places supplémentaires sont ouvertes afin de proposer 4 454 places en CAL le mercredi après l'école.

C- Les dispositifs existants

Le Contrat enfance jeunesse:

Le contrat enfance jeunesse de la Ville a pour ambitions :

- Universalité par la couverture de l'ensemble de la population concernée ;
- Continuum d'interventions pour les enfants sans rupture d'âge en privilégiant une logique de passerelles successives jusqu'à 18 ans ;
- Equité dans le niveau de charge financière résiduelle pesant sur la famille ;
- Accessibilité par une implantation des services collectifs équilibrée sur l'ensemble du territoire et par un aménagement de l'amplitude d'ouverture et des horaires ;
- Qualité des activités encadrées par un personnel qualifié, fondées sur la promotion de la mixité sociale et mixité garçons/filles et sur l'implication des jeunes et de leurs parents.

Le réseau de réussite scolaire (RRS)

Ce dispositif piloté par l'Education nationale a pour objectif de prendre en compte les inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. A Bordeaux cinq zones ont été identifiées :

- Bacalan ;
- Saint Jean ;
- Saint Michel ;
- La Benauges ;
- Le Lac.

Le Programme de réussite éducative (PRE)

Le programme de réussite éducative issu de la loi de cohésion sociale développé depuis 2005 sur la ville de Bordeaux a pour vocation la prise en charge des publics de 2 à 16 ans en grande fragilité.

Co piloté par la Ville, la Préfecture de la Gironde et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, le PRE est administré réglementairement par le Groupement d'Intérêt Public de la Réussite Educative de Bordeaux (GIPREB), spécialement créé à cet effet.

Articulé dans son volet opérationnel autour d'une équipe pluridisciplinaire composée des professionnels du champ éducatif sur chaque quartier concerné, le PRE propose et met en œuvre des parcours éducatifs en direction des publics repérés. Les prises en charge concernent non seulement les enfants et jeunes, mais également, le plus souvent, leurs familles et en particulier les parents qu'il est nécessaire d'accompagner et de soutenir.

Il s'agit ainsi d'apporter des réponses les plus complètes possibles dans le cadre d'une approche globale et singulière de chaque situation.

Les équipes pluridisciplinaires de quartier sont composées des acteurs suivants :

- Représentants Education Nationale 1er et 2ème degré ;
- Représentants des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (Conseil Général) ;
- Représentants des structures d'animations socioculturelles ;
- La médecine scolaire.

En 2014, 330 enfants bénéficiaient de suivis individualisés sur les 6 quartiers inscrits dans le dispositif : Le lac, Bacalan, le Grand Parc, Saint Jean- Belcier- Carle Vernet, la Bastide et Saint Michel.

II- Le Projet éducatif de territoire (PEDT)

L'ambition de la Ville de Bordeaux est de mettre en place, avec ses partenaires impliqués dans le domaine éducatif, un projet éducatif bordelais qui vise à :

- Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens;
- Donner du sens aux interventions éducatives, notamment en favorisant une continuité éducative et un suivi sur chacune des tranches d'âge ;
- Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles ;
- Etablir un cadre de référence permettant de dépasser les logiques de dispositifs et d'unifier les actions mises en œuvre par les différents partenaires, en s'assurant de leur cohérence ;
- Co-construire des propositions d'amélioration permettant un accès à l'éducation de tous les enfants, de renforcer la qualité et la cohérence de l'offre éducative – ce qui nécessite notamment d'agir en coordination et en transversalité et de définir un mode de gouvernance partagée.

Le PEDT, proposé aujourd'hui et élaboré à l'occasion de la mise en œuvre des rythmes scolaires, s'insère dans cette logique.

L'année scolaire 2014-2015 sera consacrée à la co-construction avec les partenaires institutionnels et associatifs d'un projet éducatif bordelais formalisé et ambitieux. Cette construction doit permettre de :

- Associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à sa rédaction;
- Partager les objectifs des interventions éducatives sur la ville et développer une culture commune avec tous les acteurs de la communauté éducative ;
- Rendre visible, accessible et lisible l'offre éducative existante et les objectifs du projet ;
- Assurer une dynamique autour du projet au niveau de la ville et des quartiers et l'implication des acteurs.

A- Périmètre et publics concernés par le PEDT

Le PEDT concerne l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur la commune de Bordeaux, ainsi que l'ensemble des enfants scolarisés dans ces écoles.

Le nombre d'écoles concernées à cette date est de 99 :

- Ecoles Maternelles publiques: 53 ;
 - Ecoles Élémentaires publiques : 46 ;
- dont 17 écoles maternelles et 15 écoles élémentaires en Réseau Réussite Scolaire.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés à cette date est de 15 643 élèves :

- En écoles maternelles : 6 373 élèves
- En écoles élémentaires : 9 270 élèves

B- Construction de la démarche

1- Pilotage

La structure de pilotage comprend deux dimensions.

D'une part le comité de pilotage global comprend des représentants de la Ville, de l'Etat (DDCS, DSDEN33), de la CAF. Ce comité permet d'assurer la cohérence globale du dispositif.

D'autre part des comités de suivi territoriaux à l'échelle des quartiers des représentants comprend des représentants des acteurs de terrain (parents d'élèves, des associations impliquées.). Ces comités permettent de prendre en compte les spécificités des différents territoires.

2- Durée

La durée du PEDT est calée sur celle des projets d'école, soit 3 ans.

Les projets d'écoles se terminant à l'issue de l'année scolaire 2014-2015 et afin de permettre un travail de co-construction entre les différents acteurs, il apparaît pertinent de définir plus précisément le projet éducatif de la Ville de Bordeaux au plus tard au mois de juin 2015.

3- Evaluation

Une première évaluation de la mise en œuvre des rythmes scolaires est prévue entre fin de l'année civile 2014 et le premier trimestre 2015.

Le PEDT fait l'objet d'une évaluation régulière des actions identifiées afin de favoriser l'adaptation des réponses en continu et dans le cadre des responsabilités de chacun. Préalablement à cette évaluation, des outils d'observation partagés doivent permettre d'avoir une visibilité en temps réel de l'offre éducative et des besoins du territoire.

Le référentiel d'évaluation devra comprendre des outils d'évaluation précis et des indicateurs disponibles, fiables et pertinents.

Ces indicateurs comprennent, entre autres :

- le nombre de places disponibles dans les différents dispositifs d'accueil ;
- le taux de fréquentation des familles aux dispositifs proposés ;
- la diversité des activités proposées (thématiques, lieux) selon les différents temps d'accueil.

Ils pourront être complétés dans le cadre de la co-construction.

Les outils d'observation devront permettre une visibilité en temps réel de l'offre éducative et des besoins du territoire parallèlement à la mise en œuvre de soutiens à des actions ou des acteurs nouveaux.

C- Partenaires et ressources mobilisés pour la mise en œuvre du PEDT

1- Partenaires institutionnels

Ceux-ci sont :

- La Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde (DSDEN33) ;
- La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- La Caisse d'allocations familiales (CAF).

2- Partenaires non institutionnels

Il s'agit d'une part de l'ensemble des associations, Maisons de quartier, centres d'animations et centres sociaux qui maillent le territoire de la ville et qui sont déjà parties prenantes dans l'organisation des accueils périscolaires, des centres de loisirs et des activités à vocation sociale, culturelle, éducative et sportive.

Ils sont toutes conventionnées avec la ville et déclarent, pour la plupart d'entre eux, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à caractère périscolaire.

Il s'agit d'autre part des acteurs éducatifs locaux, des enseignants ou des familles. Ces dernières, premiers éducateurs de leurs enfants, sont aussi parties prenantes du PEDT.

3- Ressources mobilisées

La Ville dans le cadre des activités scolaires, périscolaires ou péri éducatives, mobilise un ensemble de ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, ou encore patrimoniales. Il s'agit notamment de :

- les locaux, qu'il s'agisse des locaux scolaires ou des équipements sportifs et culturels de proximité municipaux
- les personnels municipaux mobilisés ;
- les propositions de services mis à disposition des intervenants sur les activités péri éducatives et scolaires (cf carte en annexe), élaborés par les services municipaux au sein d'un catalogue de services ;
- la mise à disposition de moyens de transports ;

La dimension numérique constitue un axe fort du projet éducatif bordelais.

Aujourd'hui toutes les classes élémentaires de la ville disposent d'un tableau numérique interactif (TNI), ainsi que d'une salle informatique. De multiples expérimentations sont menées, des tablettes tactiles numériques aux vidéos projecteurs interactifs (VPI).

D'un autre côté, l'accès aux ressources numériques est un axe aussi développé par la Ville, notamment par exemple au travers de l'expérimentation en cours sur les espaces numérique de travail (ENT).

La continuité éducative, parmi les objectifs du PEDT, implique de penser le partage de ces ressources.

D- Contenus et organisation du PEDT

1- Périodes de la journée et/ou semaine concernées par le PEDT et organisations retenues

Le PEDT englobe l'ensemble des temps de l'enfant durant les semaines scolaires et les vacances pendant lesquels il est pris en charge, soit en temps scolaire, soit en temps périscolaire, soit encore en temps extrascolaire, le mercredi.

La mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs, initié par le décret du 24 janvier 2013 a impliqué une réorganisation du temps scolaire laissant place à de nouvelles activités, les Temps d'Activités Péri éducatives (TAP).

La Ville a souhaité différencier son approche selon l'âge des enfants, afin de respecter au mieux les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.. Ainsi les TAP s'organiseront de manière différente pour les écoles maternelles et élémentaires.

La concertation avec l'ensemble des partenaires durant l'année 2013 a abouti à un cadre souple de projet d'organisation du temps scolaire (POTS) permettant aux communautés éducatives locales de faire des propositions d'horaires afin de prendre en compte les spécificités de chaque école. Une attention particulière a été apportée aux horaires des écoles maternelles et des écoles élémentaires dans lesquelles sont inscrites des fratries afin d'avoir des horaires d'entrée et de sortie scolaire cohérents.

Pour les écoles maternelles :

L'un des objectifs du PEDT en maternelle est de proposer aux enfants une pause méridienne apaisée. Ainsi, les TAP sont positionnés durant l'interclasse.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- L'entrée en classe se fait entre 8h30 et 9h00, selon les écoles. La garderie périscolaire du matin est maintenue. Elle ouvre ses portes, dans toutes les écoles, dès 7h30.
- La sortie des classes a lieu entre 16h00 et 16h30, selon les écoles.
- A la fin du temps scolaire, un accueil périscolaire du soir est mis en place jusqu'à 18h30. Cet accueil est réservé prioritairement aux enfants dont les parents travaillent ; sa tarification est à la ½ heure, adaptée aux revenus des familles et au temps d'utilisation du service.
- Durant la pause méridienne, auront lieu les TAP d'une durée de 2h à 2h15 selon les écoles. Les enfants les plus petits (en très petite et petite section) bénéficient d'un temps calme et d'activités propices à l'endormissement au moment de la sieste. Les enfants plus grands, en moyenne et grande section, bénéficient d'activités péri-éducatives gratuites deux fois par semaine. Chaque enfant pourra bénéficier jusqu'à 45 minutes d'activité deux jours par semaine. Tous les jours de la semaine le nombre d'enfants dans la cour est diminué, afin de favoriser une pause méridienne apaisée.

Le mercredi :

- L'entrée en classe a lieu entre 8h30 et 9h00 et la sortie des classes entre 11h30 et 12h00, selon les écoles.
- L'accueil périscolaire du matin est également assuré le mercredi matin, il ouvre ses portes, dans toutes les écoles, dès 7h30.

- A l'issue de la classe, plusieurs possibilités sont ouvertes aux parents pour faciliter leur organisation :
 - o Récupérer leurs enfants immédiatement à la sortie des classes ;
 - o Les laisser à la garderie gratuite mise en place à cette occasion puis les récupérer ensuite à 12h30 ;
 - o Les laisser au centre de loisirs, proposé jusqu'à 18h30. Dans ce cas, les parents vont chercher les enfants sur le lieu du centre de loisirs qui est soit l'école, soit les locaux du centre de loisirs. La Ville organise le déjeuner des enfants sur l'école ainsi que le transport éventuel entre école et le centre de loisirs.

Pour les écoles élémentaires

L'un des objectifs du PEDT en élémentaire est de proposer aux enfants des activités hors les murs. Ainsi, les TAP sont positionnés sur une plage de deux heures permettant à tous les écoliers, quelque soit la localisation de leur école, de bénéficier d'activités dans les équipements culturels, sportifs ou autre dont la ville dispose, temps de transport inclus.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- L'entrée en classe se fait entre 8h30 et 9h00, selon les écoles. L'accueil périscolaire du matin est maintenu dans toutes les écoles, dès 7h30.
- A la fin du temps scolaire, un accueil périscolaire du soir est mis en place jusqu'à 18h30. Cet accueil est réservé prioritairement aux enfants dont les parents travaillent ; sa tarification est à la ½ heure, en fonction des revenus des familles et au temps d'utilisation du service.
- Un après midi par semaine, les élèves ont une séance de 2h d'activités péri-éducatives. Cette séance est placée de 14h30 à 16h30. Les activités péri-éducatives n'étant pas obligatoires, les enfants non-inscrits quittent l'école à 14h30. Les domaines d'activités sont : Sport et santé ; Arts et culture ; TIC et sciences ; Environnement et développement durable ; Jeux, créations et temps libres ; Citoyenneté et ouverture au monde.
- Les jours de d'activités péri-éducatives des écoles élémentaires sont répartis sur toute la semaine à l'exception du mercredi. Ces jour est fixé pour la totalité de l'année scolaire.

Le mercredi :

- l'entrée en classe a lieu entre 8h30 et 9h00 et la sortie des classes entre 11h30 et 12h00, selon les écoles.
- L'accueil périscolaire du matin est également assuré le mercredi matin dès 7h30.
- A l'issue de la classe, plusieurs possibilités sont ouvertes aux parents pour faciliter leur organisation :
 - o Récupérer leurs enfants immédiatement à la sortie des classes ;
 - o Les laisser à la garderie gratuite mise en place à cette occasion puis les récupérer ensuite à 12h30 ;
 - o Les laisser au centre de loisirs, proposé jusqu'à 18h30. Dans ce cas, les parents vont chercher les enfants sur le lieu du centre de loisirs qui est soit l'école, soit les locaux du centre de loisirs. La Ville organise le déjeuner des enfants sur l'école ainsi que le transport éventuel entre école et le centre de loisirs.

2- Animation et contenus

L'animation

Pour l'animation de ces activités péri éducatives, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, mais également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

En octobre 2013, la Ville a lancé un appel à candidature à toutes les associations référencées. Plus de 700 projets ont été reçus.

Les associations retenues l'ont été sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

La ville a également veillé à ce que chacune d'entre elles remplissent les garanties suffisantes en matière d'expérience d'animation pédagogique, et de niveau de qualification au regard de leur champ d'activité.

En école maternelle :

Une seule association a été retenue sur la prise en charge des temps péri éducatif. Il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, de l'association intervenant déjà dans l'école au titre du périscolaire.

Elle assurera les TAP auprès des enfants de moyenne et de grande section.

L'animation des TAP en petite section sera quant à elle assurée par les Atsems de l'école.

En école élémentaire :

Comme pour les écoles maternelles, le choix des associations s'est porté en priorité sur l'association déjà intervenante au titre du péri scolaire ou de l'extra scolaire du fait de sa connaissance des acteurs (parents, enfants), des partenaires (enseignants, agents de l'école) et des locaux.

Les animations qu'elles proposent peuvent être complétées par des propositions d'autres associations complémentaires dans les thématiques.

Les contenus

Les activités péri éducatives proposées aux enfants s'articuleront principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

La ville a fait le choix de contenus différenciés en fonction des tranches d'âges :

En école maternelle :

Les activités contribueront à ce que le jeune enfant découvre son environnement et y trouve sa place, s'approprie son corps et développe ses capacités motrices, renforce ses capacités à entrer dans les fondamentaux, tout en s'adaptant à l'état physiologique des enfants pour favoriser la poursuite de la journée d'enseignement.

Les enfants sont pris en charge par petits groupes par des professionnels de l'animation. Les thématiques d'activité retenues sont :

- avec les mots ;
- corps et sens ;
- autour de moi ;
- en jeux ;
- sur les chemins de l'art ;
- sons et silences.

Elles doivent toutes être abordées au cours du parcours des élèves de la moyenne section à la grande section.

A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école maternelle :

- Sons et silences - Eveil musical - animateur diplômé de Musicologie ;
- Autour de moi - Ecole et portrait - animateur diplômé du BAFD ;
- Sur les chemins de l'art – Arts bizarres - animateur diplômé du BAFD ;
- En jeux – Fabrication d'objet sonore et œuvres plastiques – animateur diplômé de Musicologie ;
- Avec les mots – Création de comptines – animateur diplômé du BAFD ;
- Corps et sens – Expression corporelle - animateur diplômé du BAFD ;

Les enfants en petite section et très petite section sont pris en charge par les agents municipaux de l'école après le repas ; les activités développées visent à faciliter l'endormissement. Tous ces agents ont bénéficié d'une formation visant à permettre la mise en œuvre d'activités de qualité autour de thématiques relatives à la relaxation, le chant (chants de berceuses et de comptines), ou la lecture (raconter des histoires aux enfants).

Le projet éducatif poursuivi a été présenté aux enseignants afin de convenir ensemble d'une programmation cohérente en lien avec les projets de l'école.

En école élémentaire :

Fort de ses politiques territoriales, la Ville de Bordeaux entend proposer à tous les enfants des écoles élémentaires des activités complémentaires aux temps familial et scolaire.

C'est pour prendre le temps de découvrir les multiples ressources de la Ville et de construire autour d'elles des projets cohérents, que le choix d'organisation des activités péri éducatives s'est porté sur la fin de journée de classe en modules de deux heures.

Ainsi, toutes les classes des écoles élémentaires bénéficieront tour à tour d'activités hors les murs de l'école et in situ sur les thématiques suivantes :

- sport et santé ;
- arts et cultures ;
- T.I.C. et sciences ;
- environnement et développement durable ;

- jeux, création, temps libres ;
- citoyenneté et ouverture au monde.

Ces 6 thématiques auront été abordées au cours du parcours scolaire élémentaire.

A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école élémentaire :

- Sport et santé – Autour de l'alimentation – animateurs diplômé du BAFA et du BEES tennis ;
- Arts et cultures – Danse – animateurs diplômés du DE Danse et du BAFD ;
- Jeux, création, temps libres – Ludothèque – animateurs diplômés du DUT Carrières sociales et du BAFD ;
- Environnement et développement durable – Tri et recyclage – animateur diplômé du BAFA ;
- T.I.C. et Sciences – Les explorateurs – animateur diplômé du BAPAAT ;
- Citoyenneté et ouverture au monde - Moments d'échanges intergénérationnels – animateur diplômé du BAFD.

En outre, des activités aquatiques et ludiques, complémentaires des programmes scolaires en écoles élémentaires sont systématiquement mises en œuvre pour les enfants des classes de CM1 et CM2.

Enfin, les associations peuvent s'appuyer dans la construction de leurs activités sur un catalogue (cf annexe) de propositions élaborées par les services municipaux par ailleurs impliqués dans la Convention éducative, ou par des partenaires tel que Cap'Sciences.

3- L'articulation des temps

La coordination des différents temps

L'un des enjeux du PEDT consiste en la coordination des différents temps de l'enfant à l'école.

Différentes procédures ont été prévues à cet effet et impliquent un échange régulier des différents acteurs de la vie de l'école :

Les enseignants restent responsables de la remise des enfants aux familles à la fin du temps scolaire pour ceux qui ne participent pas à d'autres activités organisées par la Mairie (restauration scolaire, garderie du mercredi midi) ou par les associations (accueil périscolaire du soir, centres de loisirs, activités péri-éducatives). Durant les temps non scolaires, les enfants sont remis aux parents soit par les associations, pour les enfants inscrits en accueil périscolaire du soir, en centre de loisirs, ou participant aux activités péri-éducatives en élémentaire, soit par les agents municipaux à l'issue de la garderie du mercredi midi.

Afin de faciliter les temps de transition et garantir au mieux la sécurité des enfants, chaque acteur éducatif responsable d'un de ces temps doit disposer de la liste nominative des enfants sous sa responsabilité. Ces listes sont mises en place de la manière suivante :

- d'ici la sortie des classes, les directeurs et directrices d'école communiquent aux associations la liste nominative des élèves par classe, selon l'organisation retenue pour la rentrée scolaire à venir ;
- lors de la pré-rentrée, soit le lundi 1er septembre 2014, les directeurs et directrices d'école communiquent aux associations la liste actualisée suite aux ajustements effectués durant l'été. Les associations transmettent aux directeurs

et directrices d'école la liste nominative des élèves inscrits en centre de loisirs du mercredi et en accueil périscolaire du soir. Les responsables de site ou à défaut le référent restauration transmet la liste des enfants inscrits à la garderie du mercredi midi aux directeurs et directrices d'école.

Par ailleurs, pour les écoles élémentaires, la Ville a fait le choix de positionner une personne chargée du poste de référent des activités péri éducatives, qui sera présente en sus des équipes d'animation chaque jour de TAP.

Cette mission est confiée à un personnel associatif identifié, et consiste à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école ;
- veiller à la réalisation des activités péri éducatives ;
- veiller à la mise en sécurité des enfants ;
- contribuer à la démarche partenariale sur l'école.

Planification des TAP

D'ici la sortie des classes, il revient à chaque association de présenter aux équipes enseignantes et aux familles, selon les modalités concertées avec les directeurs et directrices d'école, la planification et le contenu des activités, afin que s'engage le processus de co-construction qui s'étendra au cours des prochaines années. Le conseil d'école peut être un lieu propice à cela, comme cela se fait déjà dans la plupart des écoles. Lors de la période des vacances scolaires, les associations finaliseront dans le détail la planification des activités avec la Mairie afin notamment de faire les réservations des transports éventuelles.

En école maternelle, les cycles d'activités sont proposés par les associations en charge des activités de chaque école.

Pour les élémentaires, différentes périodes ou cycles ont été déterminés en fonction du calendrier scolaire :

- Cycle 1 : 01/09/2014 au 14/11/2014 ;
- Cycle 2 : 17/11/2014 au 23/01/2015 ;
- Cycle 3 : 26/01/2015 au 03/04/2015 ;
- Cycle 4 : 06/04/2015 au 03/07/2015.

Pour les mercredis après midi

L'association organisatrice du CAL rattaché à l'école, est la même association qui assure déjà l'accueil des enfants lors des temps périscolaires du matin et du soir.

Conventions d'occupation des locaux

Les locaux qui seront utilisés pour les TAP et les centres de loisirs ainsi que leurs modalités d'utilisation sont à définir d'un commun accord entre les équipes enseignantes, les associations et les agents, en prenant en compte les besoins de service des différents acteurs. Les associations, les enseignants et les agents identifient ensemble les locaux dans l'école permettant d'accueillir de petits groupes d'enfants en toute sécurité et de manière pratique, en veillant à minimiser l'utilisation des salles de classe, et en minimisant les modifications à effectuer, sachant que la salle doit avoir la même configuration de mobilier et de matériel après chaque utilisation périscolaire ou péri éducative.

A cet effet, d'ici la sortie des classes l'association apporte au directeur ou la directrice de l'école la convention d'occupation des locaux afin de la compléter de manière

conjointe puis de la retourner à la Mairie. La Mairie transmet une copie à chacun des acteurs une fois celle-ci signée.

Inscriptions aux différentes activités et l'information aux familles

Modalités d'inscriptions :

Pour les actions menées sur le temps scolaire :

Les inscriptions aux activités pédagogiques sur le temps scolaire sont obligatoires et effectuées par les enseignants ; elles s'appuient sur la convention éducative signée entre la Ville et l'Education nationale.

Les inscriptions aux autres activités (hors temps scolaire) sont facultatives. Elles sont ouvertes à tous les enfants concernant les activités péri-éducatives, et selon les places disponibles et en prenant en compte la situation des familles pour les autres accueils périscolaires et extrascolaires.

Pour le périscolaire :

Les inscriptions se font auprès de la Mairie pour les activités périscolaire du matin en maternelle et pour la garderie du mercredi jusqu'à 12h30, et auprès des associations intervenantes pour toutes les autres activités.

Pour les activités péri éducatives :

Les inscriptions aux activités péri éducatives s'effectuent pour l'année et sont modulables par périodes concernant les élémentaires. La fréquence des inscriptions pour les autres activités dépendent des associations.

Tarifification :

Les activités proposées sur le temps péri-éducatif sont gratuites.

La garderie du mercredi après l'école jusqu'à 12h30 est gratuite.

L'accueil périscolaire du matin en maternelle est gratuit.

Sur le temps scolaire, les activités sont gratuites à l'exception des classes transplantées pour lesquelles une participation des familles est demandée.

Les autres temps d'accueil hors temps scolaire sont payants en fonction du revenu des familles.

La Ville dans un objectif d'équité sur l'ensemble du territoire, propose aux associations un cadre de référence tarifaire de référence qu'ils peuvent adopter.

Information aux familles

Les modalités d'information aux familles et les dossiers d'inscription font partie intégrante de l'offre faite aux familles. Celle-ci vise la simplicité et l'efficacité.

De nombreuses évolutions ont été mises en œuvre ces dernières années (information et dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville, information de l'ouverture des inscriptions via une infolettre, simplification et dématérialisation des dossiers d'inscriptions.). Cette dynamique doit être développée, afin de répondre aux besoins des familles.

III- Contacts et référents

A- Contacts Ville

Chef de projet PEDT

Nom du correspondant : Virginie Bache-Gabrielsen
Fonction : chargée de mission actions éducatives et vie étudiante
Adresse : 4 rue Claude Bonnier, 33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 10 27 03
Adresse électronique : v.laporte-cassagne@mairie-bordeaux.fr

Responsable activités péri-éducative

Nom du correspondant : Cynthia DEVILLE
Fonction : Responsable, Pôle des activités péri-éducatives
Adresse : 4 rue Claude Bonnier, 33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 10 19 70
Adresse électronique : c.deville@mairie-bordeaux.fr

Responsable activités périscolaires et extrascolaires

Nom du correspondant : Jacqueline ABADIE
Fonction : Responsable, Pôle des activités périscolaires
Adresse : 4 rue Claude Bonnier, 33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 10 27 79
Adresse électronique : j.abadie@mairie-bordeaux.fr

B- Contacts Partenaires institutionnels

Education nationale – DSDEN33

Nom du correspondant : Dominique GRATIANETTE
Fonction : Secrétaire général,
Adresse : 30 Cours de Luze, BP 919 33060 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 56 36 20
Adresse électronique : dominique.gratianette@ac-bordeaux.fr

Caisse d'allocation familiale – CAF33

Nom du correspondant : Simon BAILLEUL
Fonction : Conseiller territorial
Adresse : Rue du docteur Gabriel Péry, 33078 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 43 51 05 / 06 14 67 08 13
Adresse électronique : simon.bailleul@cafbordeaux.cnafmail.fr

Direction départementale de la cohésion sociale- DDCS

Nom du correspondant : Cédric PORRET
Fonction : Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
Adresse : 103 bis rue de Belleville, CS 61693, 33062 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 57 01 92 07
Adresse électronique : cedric.porret@gironde.gouv.fr

C- Contacts Partenaires associatifs

Centres d'animation

Centre d'animation Le Lac
Adresse : Rue du petit miot
Téléphone : 05 56 50 47 73

Centre d'animation Sarah Bernhardt
Adresse : 33 cours du Québec
Téléphone : 05 56 04 61 80

Centre d'animation Bacalan
Adresse : 139 rue Joseph Brunet
Téléphone : 05 56 50 82 18

Centre d'animation du Grand Parc
Adresse : 36 rue Robert Schumann
Téléphone : 05 56 50 31 63

Centre d'animation Saint Pierre
Adresse : 4 rue du Mulet
Téléphone : 05 56 48 16 39

Centre d'animation Argonne Saint Genès
Adresse : 208 cours de l'Argonne
Téléphone : 05 56 94 70 05

Centre d'animation Saint Michel
Adresse : 25 rue Permentade
Téléphone : 05 56 91 32 08

Centre d'animation Bordeaux sud
Adresse : 13 rue du professeur Devaux
Téléphone : 05 56 85 76 96

Centre d'animation Benauges
Adresse : 23 rue Raymond Poincaré
Téléphone : 05 56 86 16 21

Centre d'animation Queyries
Adresse : 13 allée Jean Giono- BP 37
Téléphone : 05 56 32 44 38

Centre d'animation Monséjour
Adresse : rue François Coppée
Téléphone : 05 56 97 58 10

Maisons de quartier

Maison de quartier US Chartrons

Adresse : 9 place Saint Martial

Téléphone : 09 60 01 88 30

Maison de quartier Chantecler

Adresse : 2 impasse Sainte Elisabeth

Téléphone : 05 57 87 02 57

Maison de quartier Saint Bruno- Union Saint Bruno

Adresse : 49 rue Brizard

Téléphone : 05 56 96 33 53

Maison de quartier des JSA

Adresse : 9 allées des peupliers

Téléphone : 05 56 98 45 05

Maison de quartier du Tauzin- CPA Tauzin

Adresse : 50 rue du Tauzin

Téléphone : 05 56 99 55 10

Maison de quartier, les coqs rouges

Adresse : 14 place Sainte Eulalie

Téléphone : 05 56 91 59 68

Maison de quartier Saint Jean- Union Saint Jean

Adresse : 97 rue Malbec

Téléphone : 05 56 92 56 96

Maison de quartier AGJA

Adresse : 8 rue Gambetta

Téléphone : 05 56 08 67 79

Centres sociaux

Centre social Foyer fraternel

Adresse : 23 rue Gouffrand

Téléphone : 05 56 87 13 92

Centre social GP Intencité

Adresse : place de l'Europe, BP 44

Téléphone : 05 56 50 38 22

Centre social Bordeaux Nord

Adresse : 58 rue Joséphine

Téléphone : 05 56 39 46 72

Amicales Laïques

Amicale Laïque Bacalan

Adresse : 5 rue Joseph Brunet

Téléphone : 05 56 50 85 60

Amicale laïque David Johnston

Adresse : 44 rue David Johnston

Téléphone : 05 56 44 34 89

Patronage laïque Cazemajor Yser

Adresse : 52 rue Cazemajor

Téléphone : 05 56 07 63 47

Maison des Jeunes et de la Culture – Centre de Loisirs des 2 Villes

Adresse : 11 rue Erik Satie

Téléphone : 05 56 97 40 00

Associations

O'sol de Portugal

Adresse : 9 rue Saint Rémi

Téléphone : 05 56 01 04 19

Association USEP Flornoy

Adresse :

Téléphone : 05 56 98 62 17

APEEF Jardin de l'eau vive

Adresse : 5 rue du Noviciat

Téléphone : 05 56 92 99 20

APEEF maison des enfants

Adresse : 64 rue Magendie

Téléphone : 05 56 33 86 50

APEEF Maison soleil

Adresse : 30 rue Chateauneuf

Téléphone : 05 56 32 72 64

Astrolabe

Adresse : 5 rue Beck

Téléphone : 05 56 85 76 96

Association des parents d'élèves de Stéhélin

Adresse électronique : apestehelin@gmail.fr

Association des parents d'élèves de Raymond Poincaré

Adresse électronique : apepoincare@yahoo.fr

D- Contacts Partenaires familles

FCPE

Adresse : 114 rue Saint Genès - 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 33 98 98
Adresse électronique : fcpe.cdpe.33@wanadoo.fr

PEEP AD 33

Adresse : 33 rue Sablonat - 33800 Bordeaux
Téléphone : 05 56 92 62 01
Adresse électronique : peep.ad33@wanadoo.fr

UNAAPE Aquitaine

Adresse : 5 avenue Hoche - 33850 Léognan
Téléphone : 05-56-64-73-56
Adresse électronique : elisabeth.theillaud@free.fr

IV- Annexes

- Cartes des écoles élémentaires et maternelles de la Ville de Bordeaux
- Liste des structures municipales ressources
- Catalogue des propositions d'action pour les TAP des structures municipales
- Tableau des périodes de mises en œuvre des activités
- Tableau des associations intervenant sur les différentes écoles par quartiers
- - Mémento des propositions hors temps scolaire
- Fiches d'inscriptions et documents à remettre lors de l'inscription
- o dossier de renseignements et de vœux
- o fiche sanitaire
- o autorisation de sortie de l'école et de droit à l'image
- o fiche de renseignement sur la garderie du mercredi midi

ÉCOLES MATERNELLES

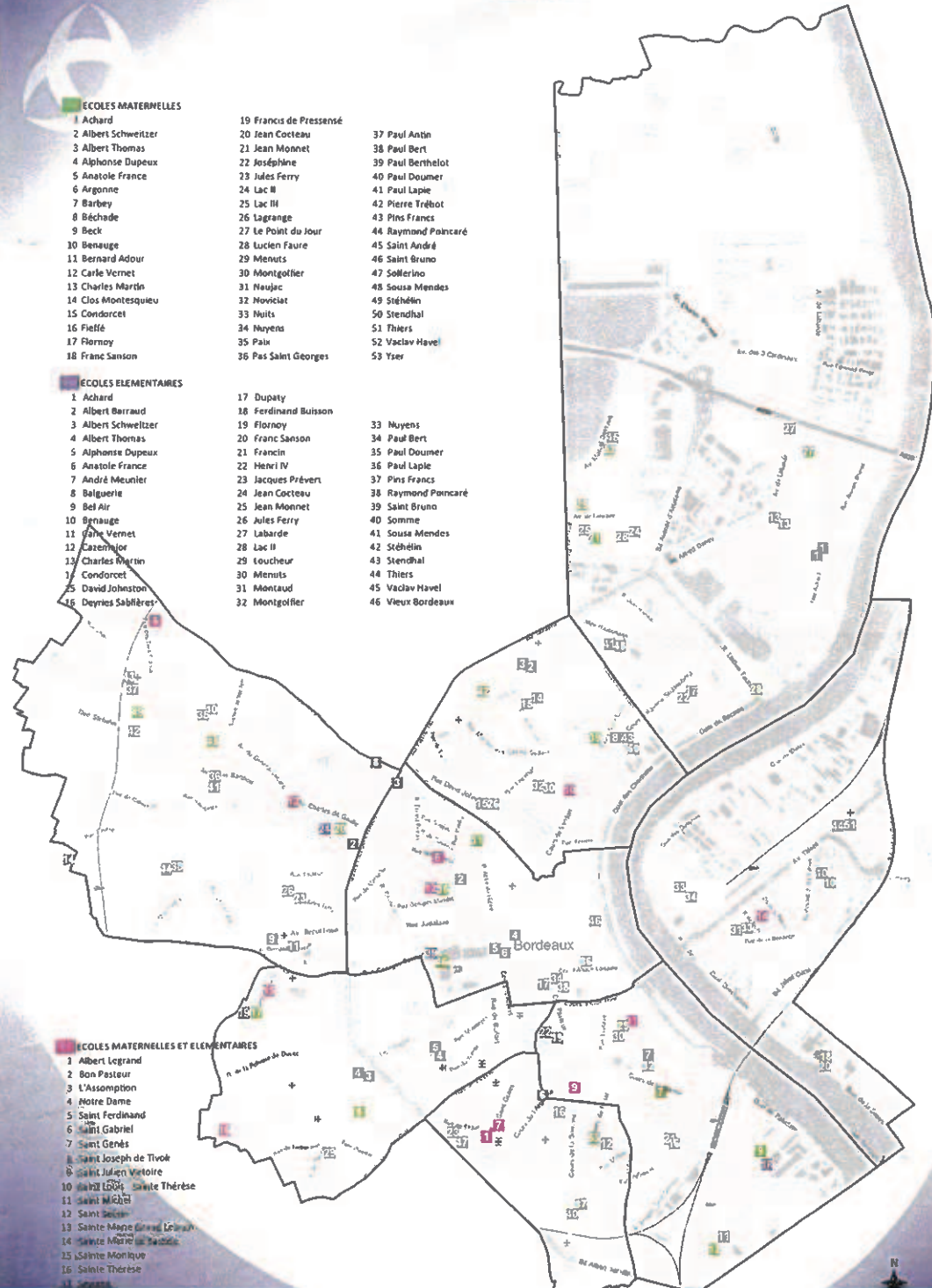
- 1 Achard
- 2 Albert Schweitzer
- 3 Albert Thomas
- 4 Alphonse Dupoux
- 5 Anatole France
- 6 Argonne
- 7 Barbey
- 8 Béchade
- 9 Beck
- 10 Benaugs
- 11 Bernard Adour
- 12 Carle Vernet
- 13 Charles Martin
- 14 Clos Montesquieu
- 15 Condorcet
- 16 Fieffé
- 17 Florioy
- 18 Franc Sanson
- 19 Francis de Pressensé
- 20 Jean Cocteau
- 21 Jean Monnet
- 22 Joséphine
- 23 Jules Ferry
- 24 Lac II
- 25 Lac III
- 26 Lagrange
- 27 Le Point du Jour
- 28 Lucien Faure
- 29 Menuts
- 30 Montgolfier
- 31 Naujac
- 32 Noviciat
- 33 Nuits
- 34 Nuyens
- 35 Pain
- 36 Pas Saint Georges
- 37 Paul Antin
- 38 Paul Bert
- 39 Paul Berthelot
- 40 Paul Doumer
- 41 Paul Lapie
- 42 Pierre Trébot
- 43 Pins Francs
- 44 Raymond Poincaré
- 45 Saint André
- 46 Saint Bruno
- 47 Sollerino
- 48 Sousa Mendes
- 49 Stéphan
- 50 Stendhal
- 51 Thiers
- 52 Vaclav Havel
- 53 Yser

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 1 Achard
- 2 Albert Barraud
- 3 Albert Schweitzer
- 4 Albert Thomas
- 5 Alphonse Dupoux
- 6 Anatole France
- 7 André Meunier
- 8 Balguerie
- 9 Bel Air
- 10 Benaugs
- 11 Carle Vernet
- 12 Cazemajor
- 13 Charles Martin
- 14 Condorcet
- 15 David Johnston
- 16 Deyries Sablières
- 17 Dupaty
- 18 Ferdinand Buisson
- 19 Florioy
- 20 Franc Sanson
- 21 Francis
- 22 Henri IV
- 23 Jacques Prévert
- 24 Jean Cocteau
- 25 Jean Monnet
- 26 Jules Ferry
- 27 Labarde
- 28 Lac II
- 29 Loucheur
- 30 Menuts
- 31 Montaud
- 32 Montgolfier
- 33 Nuyens
- 34 Paul Bert
- 35 Paul Doumer
- 36 Paul Lapie
- 37 Pins Francs
- 38 Raymond Poincaré
- 39 Saint Bruno
- 40 Somme
- 41 Sousa Mendes
- 42 Stéphan
- 43 Stendhal
- 44 Thiers
- 45 Vaclav Havel
- 46 Vieux Bordeaux

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 1 Albert Legrand
- 2 Bon Pasteur
- 3 L'Assomption
- 4 Notre Dame
- 5 Saint Ferdinand
- 6 Saint Gabriel
- 7 Saint Genès
- 8 Saint Joseph de Tivoli
- 9 Saint Julien Vétère
- 10 Saint Louis
- 11 Sainte Thérèse
- 12 Saint Séverin
- 13 Sainte Madeleine
- 14 Sainte Marie de la Salette
- 15 Sainte Monique
- 16 Sainte Thérèse
- 17 Saint-Jacques



Quantité	États UN	Nom de l'école	Jour de TAP	Horaires de l'école hors TAP	Horaires de l'école hors des TAP	Horaires de l'école hors mercredi
1	maternelle	BALGUERE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	PAUL BERTHELOT	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	LABARDE	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	LE POINT DU JOUR	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	DUPATY	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	JOSEPHINE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	LUCIEN FAURE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	DOUSA MENDES	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-11h45
1	maternelle	DOUSA MENDES	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	STENONAL	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	STENONAL	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	CHARLES MARTIN	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	CHARLES MARTIN	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	VADLAV HAVEL	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	VADLAV HAVEL	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	ADHARD	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	ADHARD	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	LAC II	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
1	maternelle	LAC II	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	JEAN MONNET	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-11h45
1	maternelle	JEAN MONNET	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
1	maternelle	LAC II	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
2	maternelle	DAVID JOHNSON	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
2	maternelle	LAGRANGE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
2	maternelle	MONTGOLFIER	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
2	maternelle	MONTGOLFIER	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
2	maternelle	CONDORCET	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
2	maternelle	CONDORCET	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
2	maternelle	ALBERT SCHWEITZER	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
2	maternelle	ALBERT SCHWEITZER	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
2	maternelle	PIERRE TREBOD	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h		8h30-12h
3	maternelle	PAST GEORGES	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h		8h30-11h45
3	maternelle	VEUX BORDEAUX	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
3	maternelle	ANATOLE FRANCE	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
3	maternelle	ANATOLE FRANCE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
3	maternelle	SAINT BRAND	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-11h45
3	maternelle	SAINT BRAND	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
3	maternelle	ALBERT BARRAUD	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-11h45
3	maternelle	MAJAC	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
3	maternelle	PAK	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
4	maternelle	BECHADE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h		8h30-11h45
4	maternelle	LOUCHEUR	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
4	maternelle	ALPHONSE DUPEUX	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
4	maternelle	ALPHONSE DUPEUX	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
4	maternelle	FLORIDY	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
4	maternelle	FLORIDY	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
4	maternelle	ALBERT THOMAS	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
4	maternelle	ALBERT THOMAS	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	PAUL BERT	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	PAUL BERT	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	JACQUES PREVERT	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	JACQUES PREVERT	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	SOLFERNO	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h		8h30-12h
5	maternelle	LEHITZ	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	LEHITZ	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	ARCOMBE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h		8h30-11h45
5	maternelle	DEYRES SABLIERES	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	FR DE PRESLESSE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h		8h30-11h45
5	maternelle	HEMBIV	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	ANDRE HEUMER	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	MONDIAT	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	PAUL ANTON	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	SOMME	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	CAZEHAUJOUR	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	YSER	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	BECY	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	F. BUISSON	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	CARLE VERNET	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
5	maternelle	CARLE VERNET	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	BARRET	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	FIEFFE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
5	maternelle	FRANCO	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
7	maternelle	THEPS	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
7	maternelle	THEPS	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
7	maternelle	MUYENS	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
7	maternelle	MUYENS	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
7	maternelle	ACHTAUD	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
7	maternelle	MUTS	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-12h
7	maternelle	FRANC SANDON	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
7	maternelle	FRANC SANDON	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
7	maternelle	BENAUDE	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
7	maternelle	BENAUDE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	BEL AIR	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	BERNARD ADOUR	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	Jean COCTEAU	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	Jean COCTEAU	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	PAUL LAPE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	PAUL LAPE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	SANT ANOPE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	PAUL DOUAIER	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	PAUL DOUAIER	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	CLOS HOUTESDIEU	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	RAYMOND PONGARE	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	RAYMOND PONGARE	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	PRES FRANCIS	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	PRES FRANCIS	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	JULES FERRY	VENDECI	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	JULES FERRY	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45
8	maternelle	STHELIN	LAURIE	8h30-11h30 / 12h30-14h	8h30-11h30 / 12h30-14h30	8h30-12h
8	maternelle	STHELIN	VENDECI	8h30-11h30 / 12h45-14h		8h30-11h45

EQUIPEMENTS MOBILISABLES POUR LES TEMPS D'ACTIVITE PERI-EDUCATIFS

Sous-type	NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	THEME
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Cours Saint Louis		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque Capucins	St Michel		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Place des Martyrs de la Resistance		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Marché Stéhelin		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Place Nansouty		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Avenue Bel Air		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque de Bordeaux Lac	23 Place Ginette Neveu	33300	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque du Jardin Public	Place Bardineau	33000	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque Centrale de Mériadeck	85 Cours Maréchal Juin	33000	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Place Paul Doumer	33000	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque de la Bastide	18 -22 rue Alexander Fleming	33100	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque Tauzin	50 Rue du Tauzin	33000	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile - Parc bordelais	avenue Carnot		BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque Son Tay	40 Rue Laffiteau	33800	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque Saint-Augustin	place de l'église Saint Augustin	33000	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque de Bacalan	196 rue Achard	33300	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque du Grand Parc	34 rue Pierre Trébod	33300	BORDEAUX	Bibliothèques
cultures sorties	Bibliothèque mobile	Rue Serr	33000	BORDEAUX	Bibliothèques
sports loisirs	Vélodrome du Lac	Cours Jules Ladoumeque	33000	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Camping de Bordeaux-Lac	Boulevard Jacques Chaban Delmas	33520	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	City Stade Les Aubiers	rue du petit Miot	33300	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Bowling Mériadeck	Terrasse Front du Médoc	33000	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Terrain de bi-cross de Bordeaux-Lac	rue du petit Miot	33300	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	City Stade Le Tauzin	50 Rue du Tauzin	33000	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Patinoire	95 Cours Maréchal Juin	33000	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Villa Primrose	81 Rue Jules Ferry	33200	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Golf de Bordeaux-Lac	Avenue de Pernon	33300	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	City Stade Le Lauzun	Rue des Genêts	33200	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	Skate Parc	quai des Chartrons	33000	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	City Stade Belcier	Allée Eugène Delacroix	33800	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	City Stade Port de la Lune	Rue du Cardinal Feltin	33300	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques

sports loisirs	City Stade Carle Vernet	Rue Oscar et Jean Auriac	33800	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
sports loisirs	City Stade Benauge	rue du Petit Cardinal	33000	BORDEAUX	Equipements sportifs et ludiques
cultures sorties	Musée des Arts Décoratifs	39 Rue Bouffard	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Musée du vin et du négoce de Bordeaux	Cellier des Chartrons, 41 Rue Borie	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Muséum d'Histoire naturelle - Hôtel de Lisleferme	5 Place Bardineau	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Musée d'Aquitaine	20 Cours Pasteur	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Muséum d'Histoire naturelle - Pavillon administratif	Terrasses du Jardin public	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	L'entrepôt	13, Rue Georges Clemenceau	33185	LE HAILLAN	Musées
cultures sorties	Centre Jean Moulin	4 Place Jean Moulin	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Musée national des Douanes	1 Place de la Bourse	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	FRAC d'aquitaine	Hangar G2, bassin à flot n°1, Quai Armand Lalande	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Galerie des Beaux-Arts	20 Cours d'Albret	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Musée Goupil	20 cours Pasteur	33000	BORDEAUX	Musées
cultures sorties	Musée des Beaux Arts	20 Cours d'Albret	33000	BORDEAUX	Musées
sports loisirs	Centre nautique de Bordeaux lac	Boulevard Jacques Chaban-Delmas	33520	BRUGES	Nautisme
sports loisirs	Centre de Voile	Boulevard Jacques Chaban-Delmas	33520	BRUGES	Nautisme
espaces publics	Parc des sports Saint-Michel	Capucins - Victoire	33800	BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Berges du lac	avenue des Quarante Journaux - avenue Marcel Dassault		BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Bois de Bordeaux et Parc Floral	Mériadeck	33000	BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Parc Bordelais	Rue du Bocage	33000	BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Jardin Public	cours de verdun	33000	BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Berges de Garonne	avenue du docteur Schinazi	33300	BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Jardin Botanique de Bordeaux Bastide	Esplanade Linné	33000	BORDEAUX	Parcs
espaces publics	Parc Rivière	Rue Mandron	33000	BORDEAUX	Parcs
sports loisirs	La baignade du lac	Boulevard de Parc des Expositions	33000	BORDEAUX	Piscines et baignades
sports loisirs	Piscine Georges Tissot	46 Rue Léon Blum	33000	BORDEAUX	Piscines et baignades
sports loisirs	Piscine Galin	3 Rue Galin	33000	BORDEAUX	Piscines et baignades
sports loisirs	Piscine Stéhélin	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	33200	BORDEAUX	Piscines et baignades
sports loisirs	Piscine du Grand Parc	60 Cours de Luze	33000	BORDEAUX	Piscines et baignades
sports loisirs	Piscine Judaique	164 Rue Judaique	33000	BORDEAUX	Piscines et baignades
sports loisirs	Stade Maître Jean	Rue de Maître Jean	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport

sports loisirs	Stade Grand Parc II	Rue Pierre Trébod	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Dupaty	62 Rue Chantecrit	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Grand Parc I	Rue Condorcet	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Chauffour	15 rue Chauffour	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase La Pergola	Rue fernand cazares	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Coqs Rouges	14 Place Sainte Eulalie	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Thiers	178 Avenue Thiers	33100	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Malleret	Rue Malleret	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Alfred Daney	100, BOULEVARD ALFRED DANEY	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase l'Aiglon	8 Rue Minvielle	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Centre international de football	50 Rue Joliot Curie	33160	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	City stade Reignier	rue reignier	33100	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Salle Envol d'Aquitaine	4 bis Rue des Douves	33800	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Wustenberg	15 Rue Wustenberg	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Nelson Paillou	53 Rue Pauline Kergomard	33800	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Bel Air	12 Avenue Bel Air	33200	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase des Chartrons	5 Rue Darbon	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Charles Martin	Rue Charles Martin	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Stéhélin	avenue Maréchal Lattre de Tassigny	33200	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	City Stade Parc des Angéliques	Quai des Queyries	33100	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade André Maginot	Rue André Maginot	33200	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Galin	67 à 101 rue Galin	33100	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Salle Gouffrand	23 bis rue Gouffrand	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Buscaillet	637, rue du Cardinal Feltin	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Barbey	14 Cours Barbey	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Tregey	Rue de Trégey	33100	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stadium	cours Jules Ladoumegue	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase de La flèche	21 Rue Ulysse Despaux	33800	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Antennes Sportives			BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Grand Parc III	Rue Pierre Trébod	33300	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Promis	35 rue de Cenac		BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Brun	63-67 Rue Brun	33800	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Montaigne	118 cours Victor Hugo	33075	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase des Peupliers	9 allée des Peupliers	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Chaban Delmas	Place Johnston	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Suzon	Rue Suzon	33400	TALENCE	Terrains et salles de sport

sports loisirs	Stade Sainte Germaine	Rue Ferdinand de Lesseps	33110	LE BOUSCAT	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase ASPTT			BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Monséjour	Rue Camille Saint-Saëns	33200	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Salle d'escrime Guy Laupies	107 Avenue République	33200	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Stade Municipal Chaban Delmas (annexe)	Place Johnston	33000	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
sports loisirs	Gymnase Jean Dauguet	33 Rue Edouard Branly	33100	BORDEAUX	Terrains et salles de sport
salles	Amédée Larrieu	Place Amédée Larrieu		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Athénée PJW	Place St Christoly		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Chartreuse Saint André	avenue Maréchal de Lattre de		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Caudéran Mairie	130 avenue Louis Barthou		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Gouffrand	23 bis rue Gouffrand		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Grand Parc	Place de l'Europe		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Maison Cantonale	42 rue de Nuits		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Malbec	250 rue Malbec		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Point du Jour			BORDEAUX	Salle municipale
salles	Quintin Loucheur	rue de la Béchade		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Saint Augustin	2 rue Cantenac		BORDEAUX	Salle municipale
salles	Son-Tay	47 rue de Son-Tay		BORDEAUX	Salle municipale

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en elem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
RAYMOND POINCARE	Mat	Municipal	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	
	Elem	Association de parents école : 05 56 08 45 80 courriel: apepoincare@yahoo.fr	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Association de parents école : 05 56 08 45 80 courriel: apepoincare@yahoo.fr	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	
PINS FRANCS	Mat	Municipal	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	
	Elem	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	
STEHELIN	Mat	Municipal	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	
	Elem	Association des parents école:05 56 08 30 40 courriel: apestehelin@gmail.fr	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Association des parents école:05 56 08 30 40 courriel: apestehelin@gmail.fr	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	
CLOS MONTESQUIEU	MAT	Ville de Mérignac	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Ville de Mérignac		Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05
PAUL DOUMER	Mat	Municipal	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10		Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10
	Elem	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	

Quartier 8 : CAUDERAN

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en elem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
JEAN COCTEAU	Mat	Municipal	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	
	Elem	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Association de parents école: 05 56 42 70 15 courriel: ape.jean.cocteau@free.fr		Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79
JULES FERRY	Mat	Municipal	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10		Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10
	Elem	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	
BERNARD ADOUR	Mat	Municipal	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	
BEL AIR	Elem	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	
SAINT ANDRE	Mat	Municipal	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	Centre d'Animation Monséjour rue François Coppée 05 56 97 58 10	
PAUL LAPIE	Mat	Municipal	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	
	Elem	Paul Lapie Animation Renseignements à l'école 05 56 08 47 12	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Paul Lapie Animation Renseignements à l'école 05 56 08 47 12	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	

QUARTIER 7 : BASTIDE

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en élem.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en élem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
BENAUGE	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	
	Elem	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21
FRANC SANSON	Mat	Municipal	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21		A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64
	Elem	Municipal	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21		Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21
NUYENS	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	
	Elem	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38
THIERS	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	
	Elem	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21		Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21
NUITS	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	A.P.E.E.F. Maison Soleil 30 rue du Châteauneuf 05 56 32 72 64	
MONTAUD	Elem	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Queyries 13 allée Jean Giono - BP 37 05 56 32 44 38	Centre d'Animation Benauge 23 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 21

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en élem.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en élem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
FRANCIN	Elem	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96
FIEFFE	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	
BECK	Mat	Municipal	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	
F. BUISSON	Elem	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Astrolabe 5 rue Beck 05 56 85 74 59	Astrolabe 5 rue Beck 05 56 85 74 59	
CARLE VERNET	Mat	Municipal	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	
	Elem	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96	Centre d'Animationx Bordeaux Sud 13 rue du Professeur Devaux 05 56 85 76 96

QUARTIER 6: BORDEAUX SUD

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en elem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
MENUTS	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Jardin de l'Eau Vive 5 rue du Noviciat 05 56 92 99 20	A.P.E.E.F. Jardin de l'Eau Vive 5 rue du Noviciat 05 56 92 99 20	A.P.E.E.F. Jardin de l'Eau Vive 5 rue du Noviciat 05 56 92 99 20	
	Elem	Centre d'Animation Saint Michel 25 rue Permentade 05 56 91 32 08	Centre d'Animation Saint Michel 25 rue Permentade 05 56 91 32 08	Centre d'Animation Saint Michel 25 rue Permentade 05 56 91 32 08	Centre d'Animation Saint Michel 25 rue Permentade 05 56 91 32 08	Centre d'Animation Saint Michel 25 rue Permentade 05 56 91 32 08 dans leurs locaux
FRANCIS DE PRESSENSE	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Maison des Enfants 64 rue Magendie 05 56 33 86 50	A.P.E.E.F. Maison des Enfants 64 rue Magendie 05 56 33 86 50	A.P.E.E.F. Maison des Enfants 64 rue Magendie 05 56 33 86 50	
HENRI IV	Elem	Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68	Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68	Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68		Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68
NOVICIAT	Mat	Municipal	A.P.E.E.F. Jardin de l'Eau Vive 5 rue du Noviciat 05 56 92 99 20	A.P.E.E.F. Jardin de l'Eau Vive 5 rue du Noviciat 05 56 92 99 20	A.P.E.E.F. Jardin de l'Eau Vive 5 rue du Noviciat 05 56 92 99 20	
BARBEY	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	
ANDRE MEUNIER	Elem	Centre d'Animation Argonne St Genes 1 bis rue Lhérisson 05 56 94 70 05	Centre d'Animation Argonne St Genes 1 bis rue Lhérisson 05 56 94 70 05	Centre d'Animation Argonne St Genes 1 bis rue Lhérisson 05 56 94 70 05	Centre d'Animation Argonne St Genes 1 bis rue Lhérisson 05 56 94 70 05	Centre d'Animation Saint Michel 25 rue Permentade 05 56 91 32 08

QUARTIER 5 : NANSOUTY-ST GENES

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en элем.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
SOLFERINO	Mat	Municipal	Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68	Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68	Maison de Quartier Les Coqs Rouges 14 place Ste Eulalie 05 56 91 59 68	
JACQUES PREVERT	Elem	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	
ARGONNE	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	
DEYRIES SABLIERES	Elem	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Centre d'Animation Argonne St Genès 208 Cours de l'Argonne 05 56 94 70 05	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Centre d'Animation Argonne St Genès 1 bis rue Lhérisson 05 56 94 70 05	
YSER	Mat	Municipal	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96
CAZEMAJOR	Elem	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Centre d'Animation Argonne St Genès 208 Cours de l'Argonne 05 56 94 70 05	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	
PAUL ANTIN	Mat	Municipal	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Patronage Cazemajor Yser 52 rue Cazemajor 05 56 07 63 47	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96
SOMME	Elem	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	Maison de Quartier Union St Jean 97 rue Malbec 05 56 92 56 96	

QUARTIER 4 : SAINT AUGUSTIN- TAUZIN- ALPHONSE DUPEUX

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en élem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
ALPHONSE DUPEUX	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	
	Elem	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53		Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53
FLORNOY	Mat	Municipal	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05
	Elem	Association USEP Flornoy élémentaire, renseignements à l'école 05 56 98 62 17	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Association USEP Flornoy élémentaire, renseignements à l'école 05 56 98 62 17	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05
ALBERT THOMAS	Mat	Municipal	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	Maison de Quartier J.S.A. 9 allée des Peupliers 05 56 98 45 05	
	Elem	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	
BECHADE	Mat	Municipal	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	
LOUCHEUR	Elem	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	Maison de Quartier CPA-Tauzin 50 rue du Tauzin 05 56 99 55 10	

QUARTIER 3 : BORDEAUX CENTRE

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en élem.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en élem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
PAS SAINT GEORGES	Mat	Municipal	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39
VIEUX BORDEAUX	Elem	O'Sol de Portugal 9 rue Saint Rémi 05 56 01 04 19	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	O'Sol de Portugal 9 rue Saint Rémi 05 56 01 04 19	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	
SAINT BRUNO	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	
	Elem	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53
PAIX	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	
NAUJAC	Mat	Municipal	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	
ALBERT BARRAUD	Elem	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	
ANATOLE France	Mat	Municipal	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	
	Elem	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	Maison de Quartier Union St Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 33 53	le Bordeaux Etudiant Club peut récupérer les enfants dans l' école pour départ sur leur site de Pessac et retour école. (activités sportives) B.E.C. 05 56 37 48 48
PAUL BERT	Mat	Municipal	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	
	Elem	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	Centre d'Animation St Pierre 4 rue du Mulet 05 56 48 16 39	le Bordeaux Etudiant Club accueille les enfants dans l' école pour départ sur leur site de Pessac et retour école. (activités sportives) B.E.C. 05 56 37 48 48

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en элем.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
ALBERT SCHWEITZER	Mat	Municipal	Centre Social G.P. Intencité 05 56 50 38 22 dans leurs locaux	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Centre Social G.P. Intencité Place de l'Europe - BP 44 05 56 50 38 22	Centre Social G.P. Intencité 05 56 50 38 22 dans leurs locaux
	Elem	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57		Centre Social G.P. Intencité Place de l'Europe - BP 44 05 56 50 38 22 CA Grand Parc 36 rue Robert Schumann 05 56 50 31 63 Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57
CONDORCET	Mat	Municipal	Maison de Quartier Chantecler 05 57 87 02 57 Centre Social G.P. Intencité 05 56 50 38 22	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Centre Social G.P. Intencité Place de l'Europe - BP 44 05 56 50 38 22
	Elem	Centre d'Animation Grand Parc 36 rue Robert Schumann 05 56 50 31 63	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	CA Grand Parc 05 56 50 31 63 dans leurs locaux Centre Social GP Intencité 05 56 50 38 22
PIERRE TREBOD	Mat	Municipal	Centre d'Animation Grand Parc 36 rue Robert Schumann 05 56 50 31 63	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Centre Social G.P. Intencité Place de l'Europe 05 56 50 38 22
MONTGOLFIER	Mat	Municipal	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57
	Elem	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	Maison de Quartier Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57	
LAGRANGE	Mat	Municipal	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	
DAVID JOHNSTON	Elem	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	Amicale Laïque David Johnston 44 rue David Johnston 05 56 44 34 89	

QUARTIER 2 : CHARTRONS-GRAND PARC-JARDIN PUBLIC

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en элем.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
SOUSA MENDES	Mat	Municipal	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30		Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30
	Elem	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30		Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30
STENDHAL	Mat	Municipal	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Centre Social Foyer Fraternel 23 rue Gouffrand 05 57 87 13 92
	Elem	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30		U.S. Chartrons 09 60 01 88 30 Foyer Fraternel 05 57 87 13 92
PAUL BERTHELOT	Mat	Municipal	Centre Social Foyer Fraternel 23 rue Gouffrand 05 57 87 13 92	Centre Social Foyer Fraternel 23 rue Gouffrand 05 57 87 13 92	Chantecler 2 impasse Ste Elisabeth 05 57 87 02 57 Centre Social Foyer Fraternel 05 57 87 13 92	Centre Social Foyer Fraternel 23 rue Gouffrand 05 57 87 13 92
BALGUERIE	Elem	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30		U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30 Centre Social Foyer Fraternel 23 rue Gouffrand tel :05 57 87 13 92

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en elem.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en elem.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
CHARLES MARTIN	Mat	Municipal	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	
	Elem	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Amicale Laïque Bacalan 5 rue Joseph Brunet 05 56 50 85 60	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	
LE POINT DU JOUR	Mat	Municipal	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	
LABARDE	Elem	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	
JOSEPHINE	Mat	Municipal	Centre Social Bordeaux Nord 58 rue Joséphine 05 56 39 46 72	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Centre Social Bordeaux Nord 58 rue Joséphine 05 56 39 46 72	Centre Social Bordeaux Nord 58 rue Joséphine 05 56 39 46 72
DUPATY	Elem	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Maison de Quartier U.S. Chartrons 9 place St Martial 09 60 01 88 30	Centre Social Bordeaux Nord 58 rue Joséphine 05 56 39 46 72	Centre Social Bordeaux Nord 58 rue Joséphine 05 56 39 46 72 dans leurs locaux
LUCIEN FAURE	Mat	Municipal	Centre Social Bordeaux Nord 58 rue Joséphine 05 56 39 46 72	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	

**Associations organisatrices des Accueils Péricolaires des Centres d'Accueil de Loisirs et des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Accueil du matin : municipal en mat. Associatif en элем.	Activités Péri Educatives	Accueil du soir : Associatif en mat et en элем.	Centres d'accueil de loisirs mercredis dans l'école	Centre de Loisirs Mercredis rattaché à l'école et à proximité
JEAN MONNET	Mat	Municipal	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73		Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73
	Elem	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73		Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73
LAC II	Mat	Municipal	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73		Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73
	Elem	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	
LAC III	Mat	Municipal	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	Centre d'Animation Le Lac rue du petit Miot 05 56 50 47 73	
VACLAV HAVEL	Mat	Municipal	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	
	Elem	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80	Centre d'Animation Sarah Bernhardt 33 cours du Québec 05 56 04 61 80
ACHARD	Mat	Municipal	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	
	Elem	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18	Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18		Centre d'Animation Bacalan 139 rue Joseph Brunet 05 56 50 82 18



Catalogue des propositions d'action des structures municipales pour les temps d'activités péri-éducatives (TAP)

Culture	Malette (Musée des Beaux Arts)
	"De la nature à la peinture" 1 séance de 2h
Ref: MBA1	

Proposition n°2 hors les murs : prêt de malle/expo "De la nature à la peinture"

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 boîte par classe	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	
---	----------------	-----------------------	----------------------------------	--

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Musée des Beaux Arts)
	2 séances (1 visite et 1 atelier) de 1h adaptable
Ref: MBA2	

Proposition n° 1 : visites commentées dans les collections permanentes du musée. Alternance visites/ateliers.

- 1) Mallette Pierre Lacour, comportant plusieurs jeux afin de découvrir l'histoire du tableau et du peintre.**
- Le jeu Bateaux consiste à reconnaître les différents moyens de navigation sur la Garonne.
 - Le jeu des Chiens conduit les enfants à rechercher 13 petits chiens cachés dans l'oeuvre.
 - Le jeu Les costumes du XIXe siècle : pour découvrir les vêtements en fonction de la position sociale et de l'activité des personnages.
 - Le jeu Que font-ils? afin de découvrir les activités décrites par Pierre Lacour.
 - Le jeu Composition : un exercice permet d'étudier la composition tripartite du tableau dans la tradition des védutistes.
 - Le jeu Qui est le peintre? : pour apprendre la vie de cette personnalité bordelaise et de son rôle majeur pour le musée.
- 2) Mallette Rosa Bonheur pour découvrir la vie et l'oeuvre de cette femme peintre.**
- Le jeu L'atelier en étudiant le tableau d'Achille Fould présentant l'artiste dans son atelier, avec ses instruments de peintre.
 - L'art animalier: le jeu Que font-ils? en observant les sculptures et peintures de Rosa Bonheur et de celles de son frère Isidore, les enfants s'interrogeront sur les différentes attitudes des animaux.
- 3) La mallette La duchesse d'Angoulême comporte plusieurs jeux.**
- Le jeu Un peu d'histoire permet de découvrir la vie de la duchesse.
 - Le jeu de Mémoire invite les enfants à observer et à entraîner leur mémoire visuelle.
 - Le jeu Evènement historique: comprendre la mise en scène d'un épisode majeur d'un personnage de l'histoire de France.

Cycle de 2 séances par mallette : 1 séance visite + 1 séance jeu/atelier
certains groupes TAP peuvent revenir au musée sur un thème différent./ séance d'1h
(adaptable minimum 30mn à maximum 1h15)

1 groupe par jour entre 14h30 et 16h30 soit 4 groupes par semaine / CYCLES 2 et 3

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 Classe par jour	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
---	----------------	-------------------	----------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Musée des Beaux Arts)
	2 séances de 1h adaptable
Ref: MBA3	

Proposition n° 2 :

animation hors les murs en autonomie avec un animateur de la structure =

prêt de mallettes jeux de pistes,

20 thèmes sont proposés et distribution de carnets de jeux à chaque enfant (tous les carnets ne font pas l'objet d'une visite au musée au préalable).

20 mallettes de jeux (formation pour les animateurs assurée par le Service des Publics du musée) sur les thèmes: portrait, regards, mains, chaussures, bijoux, coiffures, arbres, fleurs, anges, animaux, bateaux, livres, cadres, composition, couleurs, touche, symboles, détails, architecture, lumière.

Les animations sont accompagnées de carnets pédagogiques distribués aux enfants.

La malette Princes et princesses mettant en valeur les dessins de William Laparra (1873-1920) sur le thème des Contes de la Sabine permet de mêler poésie et dessin.

Un carnet pédagogique Princes et princesses sur le thème des personnages de pouvoir (attribut, royaume, rayonnement) est délivré à chaque enfant.

1 malette pour 1 groupe classe ou 1 malette pour une demi classe (au choix de l'animateur) / Les règles du jeu se trouvent dans les mallettes.

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 Classe par jour	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
---	----------------	-------------------	----------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14

Culture	Malette (CAPC)
	"Les monstres" 2 séances de 2h
Ref: CAPC1	

Projet commun des établissements

Prêt de malle/expo : "LES MONSTRES" dans les écoles ou dans les musées

Possibilité de cycle à aménager

1 boîte pourrait tourner dans une école chaque semaine soit 4 séances par semaine minimum

Informations

	Classe entière	1 boîte par classe	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
--	----------------	--------------------	----------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (CAPC)
	2 séances de 2h
Ref: CAPC 2	

Proposition in situ :

- Accueil de groupe en autonomie + possibilité de documentation pour les enfants + possibilité de prêt de mallettes

- Les mallettes sont des outils permettant aux enfants et aux animateurs de comprendre les œuvres de Richard Long, Niele Toroni et Keith Haring présentes au musée, elles contiennent des éléments "théoriques" adaptés et des propositions d'ateliers.

Elles vont dans le sens d'une autonomie des animateurs et des enfants dans le musée et peuvent être empruntées avant ou après la visite, elles contiennent une série de propositions d'ateliers à réaliser dans l'établissement d'accueil des enfants (école ou autre) et peuvent faire l'objet de plusieurs séances.

Le travail de ces trois artistes permet de varier les pratiques et de proposer des exercices individuels ou collectifs.

Formation des animateurs par le CAPC

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 boîte par classe	Mardi - Jeudi - Vendredi
---	----------------	-----------------------	--------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	
	"Dessine ta ville"	2 séances de 1h30

Ref: CIAP1

Proposition n°1 : Jeu "Dessine ta ville", une initiation à l'architecture et au paysage urbain à travers l'utilisation de règles de traçage géométrique spécialement adaptées à Bordeaux (formes d'éléments architecturaux : fenêtres, toitures, balcons, portes, etc.) et de matières permettant d'aborder les différents types de matériaux utilisés à Bordeaux.

Conçu comme un moment ludique, cette proposition permet de réaliser des immeubles ou des rues imaginaires autour de règles du jeu précises qui permettent à plusieurs équipes de s'affronter.

Informations

CP - CE1	Classe entière	1 boîte par classe	Lundi - Jeudi
----------	----------------	--------------------	---------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)		
	"Chasse au trésor autour de		2 séances de 2h
Ref: CIAP2			
<p>Proposition n°2 : Chasse au trésor autour de l'école.</p> <p>A travers des parcours adaptés à chaque quartier, les élèves sont invités à découvrir l'environnement immédiat autour de l'école sous la forme d'une chasse au trésor-découverte (le paysage et l'architecture deviennent des indices qui permettent de mener l'enquête.)</p> <p>Cycle de 2 semaines par classe / 2 séances de 2h HORS LES MURS</p>			
Informations			
CP-CE1	Classe entière	1 boîte par classe	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
Contact activité		Contact organisation	
Catherine Ounsamone		Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC		Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles		Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38		Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr		c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Malette (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	
	"Construis ta ville"	2 séances de 1h30

Ref: CIAP 3

Proposition n°3 : Jeu "Construis ta ville", une initiation à l'architecture et au paysage urbain à travers l'utilisation de maquette préfabriquées à découper et coller afin de créer et de mettre en regard la ville d'aujourd'hui et de demain.

Conçu comme un jeu, avec des règles précises (la règle du jeu remplace ici la règle d'urbanisme sur un mode ludique), plusieurs équipes s'affrontent.

Informations

Niveau	Classe entière	1 boîte par classe	Mardi - Vendredi
--------	----------------	--------------------	------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	
	"Chasse au trésor autour de l'école"	2 séances de 2h
Ref: CIAP4		

Proposition n°4 : cf. proposition n°2 adaptée au cycle 3.

Chasse au trésor autour de l'école.

A travers des parcours adaptés à chaque quartier, les élèves sont invités à découvrir l'environnement immédiat autour de l'école sous la forme d'une chasse au trésor-découverte (le paysage et l'architecture deviennent des indices qui permettent de mener l'enquête.)

Informations

CE2 - CM1 - CM2	Classe entière	1 boîte par classe	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
-----------------	----------------	--------------------	----------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Musée d'Aquitaine & Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)
	8 séances de 1h15
Ref: MA & CIAP	

Proposition d'animation n°4 IN SITU et HORS LES MURS :

L'Histoire de Bordeaux.

Ce cycle sera testé au cours d'une année pilote.

Deux classes pourront y participer sur l'année 2014-2015, en deux temps bien distincts pour permettre d'apporter corrections et améliorations aux contenus.

En partenariat avec le CIAP

- Cycle de 8 semaines / 3 séances d'1h15 prises en charge par le musée d'Aquitaine ou le CIAP
- les 5 séances de 2h restantes seront encadrées par des animateurs des centres de loisirs ou des associations à qui seront donnés le matériel et les outils pédagogiques nécessaires au bon déroulement.

1 groupe classe par cycle soit 2 groupes classes sur l'année scolaire :

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 boîte par classe	?	
--	-----------------------	---------------------------	---	--

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Musée d'Aquitaine)
	2 séances de 2h
Ref: MA3	

Proposition d'animation n°3 HORS LES MURS : 4 malles-jeux seront produites et proposées pour l'animation de modules hors les murs et en autonomie

1) Musée, papier, ciseaux : Activité proposée en cycle de deux séances :

- étape 1 hors les murs (cf proposition d'animation n°2 Les œuvres en relief),
- étape 2 in situ. Réalisation d'un livre en relief (pop-up) présentant les œuvres phares du musée dans le but d'en apprendre l'histoire et les formes. Contenu de la mallette : livret explicatif , frise chronologique en pop-up, fiches explicatives des œuvres, clés USB comportant les photos des œuvres à imprimer sur du papier de 250 g., vidéos explicatives pour la réalisation des pop-up (Fournitures à acquérir pour l'atelier : papier couleur 200 g, colle, ciseaux) Mallette en 2 exemplaires.

2) Le Bestiaire fabuleux : Activité proposée en cycle de deux séances :

- étape 1 hors les murs (cf proposition d'animation n°2 Contes et légendes),
- étape 2 in situ. Atelier plastique (sculpture en pâte à sel) permettant la réalisation d'un fac-similé d'un des animaux du bestiaire ou d'une création fantastique issue de l'imagination de l'enfant mais inspirée des illu

3) Passé recomposé : Atelier plastique. Découverte à l'aveugle de fac-similés issus des collections, suivie d'

Une mallette pour 1 groupe classe par jour

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 Classe par jour	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
---	----------------	-------------------	----------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Musée d'Aquitaine			
	"Jeux découverte en autonomie au Musée d'Aquitaine"		2 séances de 1h15 adaptables	
Ref: MA 2				
<p>Proposition d'animation au musée n°2 :</p> <p>Activités proposées 3 après-midis par semaine en autonomie.</p> <p>Groupe pris en charge par l'animateur du centre de loisirs et les accompagnateurs.</p> <p>1) Les oeuvres en relief : Activité proposée en cycle de deux séances : étape 1 hors les murs (cf. proposition d'animation n°3 Musée, papier, ciseau), étape 2 in situ.</p> <p>Visite-découverte des œuvres phares à partir des réalisations en atelier (à l'école ou en centre de loisirs). Sont fournis : le plan des salles et les fiches explicatives</p> <p>2) Contes et légendes : Activité proposée en cycle de deux séances : étape 1 hors les murs (cf. proposition d'animation n°3 Le bestiaire fabuleux), étape 2 in situ. L'animateur fait étape devant chacune des œuvres et lit un conte correspondant à l'époque donnée. Visite contée des œuvres phares des collections à partir des réalisations en atelier (à l'école ou en centre de loisirs). Sont fournis : les contes, le plan des salles et les fiches explicatives</p> <p>1 groupe classe par jour, soit 3 groupes classe par semaine</p>				
Informations				
Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 Classe par jour	Mardi - Jeudi - Vendredi	Tram B arrêt Musée d'Aquitaine - Tram A arrêt Hotel de Ville (200m)
Contact activité			Contact organisation	
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Musée d'Aquitaine			
	"Activités Architecture"		1 séance de 1h15 adaptable	
Ref: MA1				
<p>Proposition d'animation au musée n°1 :</p> <p>Activité "Architecture" proposée 4 après-midis par semaine avec un médiateur du musée lors d'une séance unique dans les espaces d'exposition</p> <p>Activité sur les collections antiques et médiévales.</p> <p>Mise à disposition de maquettes, d'éléments d'architecture, de voûte romanes et gothiques et d'une maquette de la ville.</p> <p>Après la visite, le but est d'approcher la notion d'architecture et de compréhension du vocabulaires par la manipulation de maquettes.</p> <p>1 groupe classe par jour soit 4 groupes classes par semaine / CYCLES 2 et 3</p>				
Informations				
Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 Classe par jour	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Tram B arrêt Musée d'Aquitaine - Tram A arrêt Hotel de Ville (200m)
Contact activité			Contact organisation	
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Conservatoire Jacques Thibaut			
	"Sensibilisation à la musique"			
Ref: CJ2				
Sensibilisation à la musique : HORS LES MURS				
<p>Le Conservatoire Jacques Thibaud se propose de détacher, pour une séance de 2h, tous les après-midi, un enseignant titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, spécialisé dans les interventions auprès des jeunes publics.</p> <p>L'objet de cet atelier musical est de sensibiliser, d'éveiller les élèves de CP et CE1 à l'univers musical, durant un cycle de 6 ou 12 séances.</p> <p>1 groupe classe par jour soit 4 groupes classes par semaine / CYCLE 2 (CP-CE1)</p>				
Informations				
CP - CE1	Classe entière	1 Classe par jour	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Tram C arrêt Sainte Croix (50m)
Contact activité			Contact organisation	
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ounsamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Conservatoire Jacques Thibaut			
	"Initiation Danse"			
Ref: CJ1				
<p>Initiation Danse au conservatoire : niveau scolaire souhaité CE1 Le Conservatoire Jacques Thibaut propose une initiation Danse au sein de son établissement avec l'intervention d'un enseignant titulaire d'un DE spécialisé dans les interventions auprès des jeunes publics et qui sera accompagné d'un musicien. L'objet de cet atelier est de sensibiliser, d'éveiller les élèves de CE1 à l'univers de la danse, durant un cycle de 6 ou 12 semaines par classe / séance d'1h minimum de travail par semaine.</p>				
<p>possibilité de travailler avec 6 classes de CE1 ou 3 classes de CE1 sur l'année (favoriser les classes de proximité)</p>				
Informations				
CE1	Classe entière	1 Classe par semaine	Mardi - Jeudi	Tram C arrêt Sainte Croix (50m)
Contact activité			Contact organisation	
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Malette (<i>Musée des Arts Décoratifs</i>)			
	"Animation en classe"	1 séance de 2h		
Ref: MAD2				
<p>Offre n° 3, animation en classe HORS LES MURS : fabrication d'un jeu de société sur le musée à utiliser en classe par l'animateur</p> <p>7 jeux de cartes seront prêtés pour chaque groupe classe par séance</p>				
Informations				
Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	Pas de limite de classe	Lundi - Mardi Jeudi -	
Contacts				
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Musée des Arts Décoratifs			
	"Une œuvre, une histoire" 5 à 8 séances de 45 min à 1h15			
Ref: MAD1				
Proposition d'animation au musée :				
<p>- Offre 1 « une œuvre une histoire » : sur le principe des contes des mille et une nuit où Shéhérazade laisse chaque soir en suspens la fin de l'histoire qu'elle raconte au sultan, le principe serait de proposer à chaque séance au musée un récit autour d'une œuvre, toutes les semaines dans des salles différentes. Le récit, à chaque fois inachevé et tenant les enfants en haleine, se poursuivrait la séance suivante et le tout formerait un conte.</p> <p>- Offre 2 « Le musée dont vous êtes le héros » : dans le même esprit que l'offre 1 (une histoire interrompue qui se poursuit sur 5 ou 8 séances) mais à la manière des livres « dont vous êtes le héros » : chaque épisode conté a plusieurs suites possibles et le choix des enfants détermine l'œuvre et le récit qu'ils découvrent la semaine d'après. Pour les deux propositions : les enfants repartiraient à la fin de chaque séance avec la carte postale de l'œuvre dont il aura été question le jour même. Animation avec 1 médiateur du musée et avec l'animateur accompagnant</p>				
Informations				
Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière	1 Classe par jour	Lundi - Jeudi - Vendredi	Tram A et B arrêt Hôtel de Ville (300m)
Contact activité			Contact organisation	
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture	Bibliothèque
	"Lecture Publique" 6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
REF: B1	

Les Mille et une nuits
Animation IN SITU et HORS LES MURS
Concommittant dans 3 bibliothèques

Les Mille et Une Nuits inspirent depuis des siècles l'art, la littérature ou le cinéma. La bibliothèque de Bordeaux invite les enfants à un voyage interactif dans l'univers de ces contes et sur les territoires du monde arabe. Exploration à travers les collections de cinéma, musique, littérature jeunesse, livres anciens etc.

3 séances en bibliothèque :

- Voyage dans l'univers des Mille et une nuits : lecture de contes arabes, écoute musicale...
- Les trésors de la bibliothèque : découverte de documents anciens du monde arabe, atelier de calligraphie ou enluminures.
- Rythmes arabes : quizz musical ou démonstration d'une danseuse orientale.
- ou Silence, on visionne ! : projection d'un film

3 séances en autonomie, dans le centre de loisir ou à l'école, s'appuyant sur la mallette pédagogique (livres, jeux, plusieurs fiches activités).

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour	Mardi: Mériadeck, Tauzin
			Jeudi: Mériadeck, Baclan, Bastide, Bordeaux-Lac, Grand Parc, Flora Tristan
			Vendredi: Jardin Public, Jean de la Ville de Mirmont, Saint Michel

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Bibliothèque		"Lecture Publique"	6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
ref: B2				
<p>Offre parcours 2: Destination Japon Animation IN SITU et HORS LES MURS Concommittant dans 3 bibliothèques</p> <p>Embarquez pour un voyage au Japon ! Du haïku au manga, des samouraïs aux cosplayers, le Japon oscille entre tradition et modernité et fascine les Occidentaux, petits et grands. Les enfants découvriront en s'amusant différentes facettes du Japon d'hier et aujourd'hui, en parcourant les collections variées des bibliothèques.</p> <p>3 séances en bibliothèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Embarquons pour le Japon ! : lecture, test interactif - Masques et mangas : découverte des masques traditionnels japonais et des mangas, initiation au dessin manga - Haïkus : découverte de la poésie japonaise, création ludique d'un haïku - ou Silence, on visionne ! : projection d'un film d'animation <p>3 séances en autonomie, dans le centre de loisir ou à l'école, s'appuyant sur la mallette pédagogique (livres, jeux, plusieurs fiches activités) : origami, fabrication de manches à air japonais, jeux traditionnels japonais.</p>				
Informations				
Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour	Mardi: Mériadeck	
			Judi: Mériadeck, Baclan, Bastide, Bordeaux-Lac, Grand Parc	
			Vendredi: Jardin Public, Jean de la Ville de Mirmont, Saint Michel	
Contact activité			Contact organisation	
Catherine Ounsamone			Cynthia Deville	
Direction générale des affaires culturelles			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Tél. 05 56 10 22 38			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Culture		Bibliothèque	
		"Mon quartier à travers le temps"	6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
Ref: B3			
<p>Offre parcours 3: Mon quartier à travers le temps Animation IN SITU et HORS LES MURS Concomittant dans 3 bibliothèques</p> <p>Chaque quartier a une histoire qui lui est propre. Elle se construit au fil du temps avec ses transformations architecturales et urbanistiques mais aussi avec ses habitants. Attachés à leur lieu de vie, les enfants aimeront découvrir, à travers ce parcours, le passé et le présent de leur ville et de leur quartier. Ils s'amuseront aussi à se projeter dans l'avenir, en imaginant ce que sera leur quartier demain.</p> <p>3 séances en bibliothèque : - <i>Ma ville et mon quartier ont une histoire</i> : lecture d'histoires, présentation de gravures ou de photographies anciennes - <i>Ma ville et mon quartier aujourd'hui</i> : jeu sur les monuments emblématiques de la ville, présentation de beaux livres - <i>Ca sera comment demain ?</i> : jeu de rôle pour imaginer des évolutions probables ou improbables de Bordeaux 3 séances en autonomie, dans le centre de loisir ou à l'école : exploration du quartier, réalisation d'une frise qui sera exposée à la bibliothèque.</p> <p>Ce parcours peut être complété par les offres sur l'histoire de Bordeaux du Musée d'Aquitaine, du CIAP et du musée des Beaux-Arts.</p>			
Informations			
Cycle 2 et 3	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour et par bibliothèque	Mardi: Mériadeck Jeudi: Mériadeck, Bacalén Vendredi: Jardin Public, St Michel (seulement période 4) Périodes : 2, 3 et 4
Contact activité		Contact organisation	
Pauline Mingaud		Cynthia Deville	
Coordination des publics scolaires et des actions pédagogiques		Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels		Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 29 63		Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
p.mingaud@maire-bordeaux.fr		c.deville@maire-bordeaux.fr	

Culture	Bibliothèque
	"Du cinéma en tout genre" 6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
Ref: B4	

Offre parcours 4: Du cinéma en tout genre
Animation IN SITU et HORS LES MURS
Concommittant dans 3 bibliothèques

A travers la découverte des éléments qui composent les genres cinématographiques - musique, décor, accessoires... - et en jouant des mélanges, des décalages, la bibliothèque propose de faire découvrir aux jeunes spectateurs la richesse du répertoire du septième art et de développer leur curiosité de cinéphiles en herbe.

3 séances en bibliothèque :

- *Cinéma en tout genre* : jeu pour découvrir différents genres cinématographiques
- *Ce que les bandes originales donnent à entendre* : quiz, jeu créatif sur le décalage entre une musique et une scène de cinéma
- *Silence, on visionne !* : projection d'un film, le genre sera choisi par les enfants

3 séances en autonomie, dans le centre de loisirs ou lieu dédié au TAP, s'appuyant sur la mallette pédagogique (livres, jeux, plusieurs fiches activités). Propositions d'activités :

- *Ce que les affiches de films donnent à voir* : jeu d'imagination et atelier créatif
- *Décors, les déguisements et les accessoires - j'me fais mon cinéma* : atelier de déguisement, création d'un

Informations

Cycle 2 et 3	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour et par bibliothèque	Mardi: Mériadeck	Périodes : 1, 2, 3 et 4
			Jeudi: Mériadeck, Bacalan, Bordeaux-Lac, Grand Parc	
			Vendredi: Jean de la Ville de Mirmont	

Contact activité

Contact organisation

Pauline Mingaud	Cynthia Deville
Coordination des publics scolaires et des actions pédagogiques	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 29 63	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
p.mingaud@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Bibliothèque	6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
Ref: B5	"Mes Héros et moi"	

Offre parcours 5: Mes héros et moi
Animation IN SITU et HORS LES MURS
Concommittant dans 3 bibliothèques

Inspirés de personnages réels ou purs objets de fiction, les héros et les héroïnes sont au cœur de L'imaginaire des enfants. En partant de l'univers de ces figures emblématiques, la bibliothèque propose un parcours ludique et créatif incitant les enfants à faire preuve d'inventivité tout en les faisant réfléchir au thème de l'héroïsme.

3 séances en bibliothèque :

- *séance de découverte* : lecture pour découvrir différentes sortes de héros, débat "C'est quoi un héros (ou une héroïne) ?
- *Les super-joueurs* : séance ludique reposant sur la connaissance des héros de l'enfance - quizz, devinettes, jeu musical...
- *Silence, on visionne !* : projection d'un film où les héros ont la part belle

3 séances en autonomie, dans le centre de loisirs ou lieu dédié au TAP, s'appuyant sur la mallette pédagogique (livres, jeux, plusieurs fiches activités). Propositions d'activités: ateliers créatifs autour de l'univers des héros (la bande-dessinée de mon héros...), Olympiades des mini-héros...

Informations

Cycle 2 et 3	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour par bibliothèque	Mardi: Mériadeck, Flora Tristan
			Jéudi: Mériadeck, Bacalan, Bastide, Bordeaux-Lac, Grand Parc
			Vendredi: Jean de la Ville de Mirmont, Jardin Public

Contact activité

Contact organisation

Pauline Mingaud	Cynthia Deville
Coordination des publics scolaires et des actions pédagogiques	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 29 63	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
p.mingaud@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Bibliothèque
	"Au loup !" 6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
Ref: B6	

Offre parcours 6 : Au loup !
Animation IN SITU et HORS LES MURS
Concomittant dans 3 bibliothèques

Une horde de loups envahit la bibliothèque ! Ils sont partout, dans les contes, les films, les illustrations anciennes... faut-il les chasser ou apprendre à les connaître ? A travers des quizz, des lectures, des jeux, des débats, la découverte d'œuvres où le loup tient le rôle principal, les enfants en sauront plus sur cet animal si présent dans notre imaginaire.

3 séances en bibliothèque :

- *Rencontre avec le loup* : quizz, débat
- *Connaître le loup* : intervention du muséum d'histoire naturelle, lectures..
- *Création d'un jeu des familles de loups*

3 séances en autonomie, dans le centre de loisirs ou lieu dédié aux TAP, s'appuyant sur la mallette pédagogique (livres, jeux, plusieurs fiches activités).

Informations

Cycle 2 et 3	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour et par bibliothèque	Mardi: Mériadeck, Flora Tristan	Périodes : 1, 2, 3 et 4
			Judi: Mériadeck, Bacalan, Bastide, Bordeaux-Lac, Grand Parc	
			Vendredi: Jardin Public	

Contact activité

Contact organisation

Pauline Mingaud	Cynthia Deville
Coordination des publics scolaires et des actions pédagogiques	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 29 63	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
p.mingaud@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Bibliothèque
	"Il était une fois..." 6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
Ref: B7	

Offre parcours 7 : Il était une fois...
 Animation IN SITU et HORS LES MURS
 Concommittant dans 3 bibliothèques

Au cœur des collections jeunesse des bibliothèques, les contes transportent les enfants dans un imaginaire lointain ou familier. Dans ce parcours, les enfants se passionneront pour les histoires racontées mais ils prendront aussi la plume, la tablette ou la parole pour revisiter leurs contes et en inventer de nouveaux.

3 séances en bibliothèque :

- *A la découverte des contes classiques...* : les versions originales ou moins connues des grands contes
- *... et de leur version détournée* : lectures durant lesquelles les enfants changent le cours de l'histoire
- *Création d'une version détournée d'un conte et enregistrement*

3 séances en autonomie, dans le centre de loisir : illustration du conte créé par les enfants.

Informations

Cycle 2 et 3	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour par bibliothèque	Mardi: Mériadeck	Périodes : 1, 2, 3 et 4
			Jeudi: Mériadeck, Bacalan, Bastide, Bordeaux-Lac, Grand Parc	
			Vendredi:	

Contact activité

Contact organisation

Pauline Mingaud	Cynthia Deville
Coordination des publics scolaires et des actions pédagogiques	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 29 63	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
p.mingaud@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Bibliothèque	"Comprendre le handicap"	6 séances (3 en bibliothèque et 3 à l'école) de 1h30 à 2h
Ref: B8			

Offre parcours 8 : Comprendre le handicap
Animation IN SITU et HORS LES MURS
Concommittant dans 3 bibliothèques

Comment vit-on au quotidien quand on ne voit pas, ou que l'on n'entend pas ? Peut-on lire une histoire, aller au cinéma ? A travers des mises en situation et des ateliers créatifs, les enfants découvriront de façon sensible et active différentes situations de handicap.

3 séances en bibliothèque : mises en situation du handicap visuel (discussion, parcours avec des lunettes de simulation, lecture dans le noir...) et du handicap auditif (discussion, lecture bilingue parlée et signée en LSF...), découverte et initiation au braille et à la langue des signes françaises. Une sensibilisation au handicap mental pourra aussi être proposée, sous forme de débat.

3 séances en autonomie, dans le centre de loisirs ou lieu de TAP, s'appuyant sur la mallette pédagogique (livres, jeux, plusieurs fiches activités) : création d'une illustration tactile, goûter à l'aveugle, jeux de mimes etc.

Informations

Cycle 2 et 3	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour par bibliothèque	Mardi: Mériadeck, Flora Tristan	Périodes : 2, 3 et 4
			Jeudi: Mériadeck, Grand Parc	
			Vendredi: Jean de la Ville de Mirmont Jardin Public	

Contact activité

Contact organisation

Pauline Mingaud	Cynthia Deville
Coordination des publics scolaires et des actions pédagogiques	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 29 63	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
p.mingaud@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Culture	Malette (Museum)
Ref: muséum	9 séances de 2h

Proposition animation (HORS LES MURS) : Dans les classes, animations thématiques avec le support de kits conçus et réalisés par le Muséum.

Kit complet couvrant un cycle de 3 thématiques développées chacune en trois séances :

- un kit couvre un cycle de 9 semaines d'animation. Les classes sont prises en demi-groupes.
- Le dépôt d'un kit par école permet de toucher 3 classes par après-midi dans une même école, soit 12 classes par semaine dans 4 écoles.
- Les classes s'engagent pour une période de 9 semaines.

Chaque kit est constitué de 3 thématiques.

Chaque thématique est constituée de deux mallettes pour le travail en demi-classe (soit 6 mallettes par kit)

Le kit se compose de la manière suivante :

Cycle 1 (3 séances) : Les coquillages

- 1 séance : jeu « memory des coquillage » - diaporama : observation des ornements des Gastéropodes et Lamellibranches
- 1 séance sculpture : création d'un coquillage en pâte durcissante à peindre
- 1 séance peinture : mise en teinte du coquillage créé à la séance précédente.

Cycle 2 (3 séances) : les Fossiles

- 1 séance : jeu « le fil du temps »
- 1 séance : découverte et identification de fossiles à partir de moulages et de documentation
- 1 séance : « fabrique ton fossile »

Cycle (3 séances) : les traces

- 1 séance : jeu de plateau sur les traces dans la nature
- 1 séance : fabrication de traces et empreintes
- 1 séance : sortie au Jardin public

Informations

Cycles 2: CP - CE1 et cycle 3: CE 2 à CM2	Classe entière divisée en 2 groupes	1 Classe par jour	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
---	---	-------------------	-------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Catherine Ounsamone	Cynthia Deville
Chargée de Mission Ingénierie culturelle DGAC	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction générale des affaires culturelles	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 10 22 38	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
c.ousamone@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Sciences	CAP SCIENCES
	4 séances du 17 novembre 2014 au 3 avril 2015

référence: cap sciences5

parcours cuisine : dans l'atelier d'Arthur on découvre que la cuisine est propice à l'expérimentation scientifique. Les Kilogrammes et millilitres nous exercent au calcul et à la mesure, les mélanges et changements d'états s'expliquent en chimie ou en physique, le four nous en dit plus sur la technologie, l'origine des aliments indique les saisons et les saveurs font parler nos sens. Les plus grands CM2 pourront s'exercer à la cuisine moléculaire.

Informations				
Niveau: cp à cm2	Classe divisée en sous- groupe	1 Classe par semaine	Lundi ou mardi	Hangar 20- Tram B Bassinà Flots
Contact activité		Contact organisation		
Valentine BALDACCHINO		Cynthia Deville		
Responsable des expositions itinérantes Marketing communication		Direction Jeunesse Sports Vie Associative		
CAP SCIENCES		Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives		
Tel. 05 57 85 51 46		Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14		
v.baldacchino@cap.sciences.net		c.deville@mairie-bordeaux.fr		

Sciences	CAP SCIENCES 8,9 ou 11 séances toute l'année
-----------------	---

référence: cap sciences 4

parcours climat : atelier de découverte et d'apprentissage à la démarche scientifique à partir de la thématique du climat. Les animations se construisent à partir des conceptions initiales des élèves, de la formulation de leur problématique et de l'avancée d'hypothèses. Ils vont mener des expériences autour de l'air, de l'atmosphère et du réchauffement climatique, et interpréter leurs résultats afin de formuler une ou plusieurs conclusions en fin de parcours.

Informations				
Niveau: cm1 - cm2	Classe divisée en sous- groupe	1 Classe par jour	Lundi au vendredi	Hangar 20- Tram B Bassinà Flots
Contact activité			Contact organisation	
Valentine BALDACCHINO			Cynthia Deville	
Responsable des expositions itinérantes Marketing communication			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
CAP SCIENCES			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Tel. 05 57 85 51 46			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
v.baldacchino@cap.sciences.net			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Sciences	CAP SCIENCES 4 séances de février à juin
-----------------	---

référence: cap sciences3

parcours biodiversité / écologie: autour de l'exposition "et si la planète idéale existait...", l'enjeu est de découvrir le monde végétal, ses besoins, ses adaptations et son évolution dans des environnements parfois hostiles. La biodiversité sera au coeur des discussions que les interactions du monde végétal avec le monde animal mais aussi l'influence de l'homme.

Informations

Niveau: cm1 à cm2	Classe divisée en sous- groupe	1 Classe par jour	Lundi au vendredi	Hangar 20- Tram B Bassinà Flots
----------------------	---	----------------------	-------------------	---------------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Valentine BALDACCHINO	Cynthia Deville
Responsable des expositions itinérantes Marketing communication	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
CAP SCIENCES	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Tel. 05 57 85 51 46	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
v.baldacchino@cap.sciences.net	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Sciences	CAP SCIENCES
	4 séances de février à juillet 2015

référence: cap sciences2

parcours aventure spatiale: autour de l'exposition cosmomania, l'enjeu est de découvrir l'épopée humaine de la conquête spatiale, les techniques d'exploration qui nous permettent de mieux connaître aujourd'hui notre système solaire et les conditions de vie des astronautes.

Informations				
Niveau: cp à cm2	Classe divisée en sous-groupe	1 Classe par jour	Lundi au vendredi	Hangar 20- Tram B Bassinà Flots
Contact activité			Contact organisation	
Valentine BALDACCHINO			Cynthia Deville	
Responsable des expositions itinérantes Marketing communication			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
CAP SCIENCES			Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Tel. 05 57 85 51 46			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
v.baldacchino@cap.sciences.net			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Sciences	CAP SCIENCES	4 séances de septembre à décembre
-----------------	---------------------	--

référence: cap sciences1

parcours préhistoire: l'enjeu est de parcourir les temps géologiques à une période où les dinosaures régnaient sur terre jusqu'à des temps plus contemporains, comme celui de nos ancêtres les hommes de cro-magnon l'existence même des dinosaures.

Informations

Niveau: cp à cm2	Classe divisée en sous-groupe	1 Classe par jour	Lundi au vendredi	Hangar 20- Tram B Bassinà Flots
------------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	---------------------------------

Contact activité	Contact organisation
-------------------------	-----------------------------

Valentine BALDACCHINO	Cynthia Deville
Responsable des expositions itinérantes Marketing communication	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
CAP SCIENCES	Responsable Pôle des Activités Péri Educative
Tel. 05 57 85 51 46	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
v.baldacchino@cap.sciences.net	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Citoyenneté & environnement	Malette Jardin Botanique			
	"De l'infiniment grand à l'infiniment petit"		1 séance de 1h15	
ref: JardinBot3				
<p>Objectif général : Apprendre aux enfants à explorer et se rendre compte des échelles de l'observation</p> <p>Objectifs opérationnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprendre des notions géographiques - Avoir des connaissances sur les plantes - Savoir observer à la loupe binoculaire - Avoir la notion d'échelle <p>Déroulement : les enfants sont assis sur des coussins. Leur proposer de faire un grand voyage et leur faire défiler sur l'écran une série de photos (espace, terre, europe, France, Aquitaine, Gironde, Bordeaux, Jardin Botanique, Fleur derrière l'atelier vert)</p> <p>Dans une deuxième partie, les enfants sortent et vont voir la fleur qu'ils ont vue en photo. Ils en prélèvent quelques unes puis vont les observer à la loupe binoculaire, en utilisant des grossissements de plus en plus forts</p> <p>Matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ordinateur ou des panneaux (pour faire défiler les photos) - un microscope - des échantillons de plantes 				
Informations				
Cycle 3	Classe entière	1 Classe par créneau	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Salle de classe ou CAL
Contact activité			Contact organisation	
Réjane Limet			Cynthia Deville	
Responsable du Service Pédagogique et Evenementiel			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Jardin Botanique			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 57 14 23 63			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
r.brun@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Citoyenneté & environnement	Malette Jardin Botanique	"Du blé au pain"	1 séance de 1h
Ref: JardinBot2			

Objectif général : Amener les enfants à comprendre les principales étapes de la fabrication du pain, de la graine au produit fini.

Objectifs opérationnels :

Comportemental : amener les enfants à travailler en équipe,

Technique : permettre aux enfants de réaliser les différentes étapes de fabrication du pain

Notionnel : amener les enfants à connaître les différentes étapes de fabrication du pain, les amener à découvrir la symbolique du pain.

Déroulement :

- Accueil assis avec un poème de Victor Hugo (La saison des semailles le soir). Le blé et le pain ont et jouent encore un rôle important pour l'homme (1ère culture qui a lancé l'agriculture et sédentarisé les peuples, symbole religieux, apport nutritif...) 5mn

- Mise en place pour travaux pratiques, 2 par 2, moudre du blé (moulin à café ou mortiers) puis le passer au tamis très fin et le stocker. 25mn

- observer la différence entre farine panifiable, farine de sarrasin et farine complète. Que peut-on faire avec la farine ? 10mn

- Observer les pâtons de pain (un levé et l'autre non). Rôle de la levure : pourquoi est-elle nécessaire ? 10mn

- Quel pain préfères-tu ? Dégustation de différents pains. 10mn

Matériel nécessaire : des chaumes et épis de blé, des mortiers et/ou des moulins à caféx14, des grains de blé bio, des tamisx14, des sachets pour emporter la farine, différentes farines en sachet, un pâton de la veille (levé) et un du jour (non levé), différents pains pour déguster, un exemplaire du poème avec une recette de pain.

Informations

Cycle 3	Classe entière	1 Classe par créneau	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Salle de classe ou CAL
----------------	-----------------------	-----------------------------	---	-------------------------------

Contact activité

Contact organisation

Réjane Limet	Cynthia Deville
Responsable du Service Pédagogique et Evenementiel	Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives
Jardin Botanique	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 57 14 23 63	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
r.brun@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Citoyenneté & environnement	Malette Jardin Botanique "Les gestes simples à la maison" 1 séance de 45 min à 1h			
ref: JardinBot1				
<p>Amener les enfants à comprendre que le gaspillage a une incidence sur la planète, d'où l'importance d'acquérir des comportements raisonnés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener les enfants à ne plus gaspiller dans leurs gestes quotidiens (eau, électricité, chauffage) et les rendre responsables et conscients de leurs gestes. - Rendre les enfants juges des gestes qu'ils font eux-mêmes ou leurs proches dans la vie de tous les jours. - Comprendre l'importance de l'état de santé de la planète sur nos vies. <p>Déroulement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Présenter la Terre (globe) 2- Pourquoi la terre est importante pour nous ? Qu'est-ce qu'elle nous apporte ? 3- Un problème : la Terre est malade. Que peut-on faire pour la soigner ? (sirop, cachets) 4- D'abord : pourquoi est-elle malade ? 5- Que faire pour arrêter tout ça ? On ne peut pas arrêter de vivre (on a besoin d'eau, de chauffage,) 6- Suivre une journée avec les enfants en insistant sur les comportements 7- Mimer une journée et demander aux enfants de nous arrêter lorsque l'on fait un erreur par rapport à ce qui a été dit précédemment. <p>Matériel Nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dessins plastifiés + aimants - Pots en plastique : 1 de 10l, 4 de 50/65 l pour montrer la consommation d'eau journalière - Matériel pour montrer la transformation des déchets (vélo, canettes....) - 1 chewing-gum, 1 sac plastique et du verre + Des graines de fève ou haricot pour parler de la dégradation des déchets - Des pommes et de la compote de pomme avec différents emballages. <p>Mise en situation : Coussins pour lit, Couette, Réveil, Lampe, Peluche, Oreiller, Bol + cuillère, Poste, Compote avec emballage, Bouteille jus de fruit, Brosse à dent + dentifrice, Vélo, Casque et gilet, Sac à dos, Papier et crayon + poubelle + bannette de recyclage</p>				
Informations				
CP	Classe entière	1 Classe par créneau	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Salle de classe ou CAL
Contact activité			Contact organisation	
Réjane Limet			Cynthia Deville	
Responsable du Service Pédagogique et Evenementiel			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Jardin Botanique			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 57 14 23 63			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
r.brun@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Citoyenneté & environnement	Malette Tri & propreté "Sensibilisation à la propreté , au civisme, et au tri des dechets" 1 séance de 45 min à 1h			
Ref: propreté				
<p>Sensibilisation à la propreté , au civisme, et au tri des déchets inciter les enfants à respecter leur environnement Objectifs : L'action vise essentiellement à travailler en classe autour de la problématique des déchets et de la propreté :recyclage,stockage,dangerosité,gestion collective et individuelle,durée de vie des déchets ,connaissance et respect de la rue ,sensibilisation aux gestes propres,démarche citoyenne et environnementale,lien entre le comportement citoyen et le respect de son environnement proche urbain ainsi qu'avec le travail des agents de la propreté, Déroulement :temps d'intervention (environ 2 heures pour une ciquantaine d'élèves) 1- Présentation de l'action du service propreté et ambassadeurs du TRI 2- Diaporama,film vidéo 3- répartition des élèves en 4 où 5 groupes afin de les faire tourner environ toutes les 20 mn sur 4 ou 5 ateliers 4- Atelier propreté:démonstration et explication du travail des agents propreté 5- jeux dynamiques autour du tri et / ou du nettoyage 6- Atelier ludique (adaptation de jeux de société): dechets et / ou propreté 7- Atelier créatif (création d'objet à base de déchets) 2 equipes de 9 animateurs recrutés soit en direct soit via Uniscité , proposées dans le cadre de l'Agenda 21,Nous disposons d'une vingtaine de supports pédagogique Matériel nécessaire: Fort de notre experience sur les animations intitulées "semaine de la propreté" proposé dans le cadre de l'Agenda 21,Nous disposons d'une vingtaine de supports pédagogique,</p>				
Informations				
CP au CM2	Classe entière	1 Classe par créneau	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Salle de classe ou CAL
Contact activité			Contact organisation	
Eric Duranton			Cynthia Deville	
Chef du Service Propreté Urbaine			Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction de la Proximité Territoriale			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 33 31			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
e.duranton@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Citoyenneté & environnement	Prevention routière			
	"Sécurité routière"	1 séance de 1h		
ref: prev.rout				
Ce module, réservé aux classes de CE2, propose une initiation aux grands thèmes de la sécurité routière : circuler à bicyclette, en roller, en skate, en trottinette, comprendre l'usage de l'espace public (la chaussée, le trottoir), la sécurité en auto. Il offre une entrée en matière intéressante aux élèves de CE2, avant le passage de l'APER (attestation de première éducation à la route, obligatoire en classe de CM2.				
Informations				
CE2	Classe entière	1 Classe par créneau	Jours ?	Piste d'éducation routière rue du Parc 33200 Bordeaux Caudéran
Contact activité			Contact organisation	
Grégory Brunet & Eric Gamracyj			Cynthia Deville	
Piste d'Education Routière			Reponsable Pôle des Activités Péri Educatives	
			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 09 63 06 17 22			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
pisteduparc33@yahoo.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

Sport	Patinoire	
ref: patinoire	"Patinage et Hockey sur Glace"	8 à 11 séances de 1h

Ce module est destiné aux classes de CE2. Il propose une initiation aux rudiments du patinage à travers la découverte de nouvelles modalités de déplacements. Au fil du module, les enfants seront amenés à découvrir les diverses disciplines liées aux sports de glace : patinage, hockey sur glace.

Les séances seront encadrées par les éducateurs brevet d'Etat de la patinoire. Ils seront assistés dans leur tâche par les animateurs des associations (contrôle du groupe, aide à l'habillement, etc.)

Les transports entre l'école et la patinoire seront assurés par les animateurs des associations.

Informations

CE2	Classe entière	1 Classe par créneau	Mardi - Jeudi	Mode de transport selon situation géographique de l'école. Tram A arrêt Hotel de Police
-----	----------------	-------------------------	---------------	---

Contact activité

Contact organisation

Aurélien Hochart	Cynthia Deville
Responsable du Pôle Développement Sportif	Responsable Pôle des Activités Péri Educatives
Direction Jeunesse Sports Vie Associative	Direction Jeunesse Sports Vie Associative
Tél. 05 56 16 27 23	Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14
a.hochart@mairie-bordeaux.fr	c.deville@mairie-bordeaux.fr

Sport	Piscines			
	"Activité aquatiques"		8 à 11 séances de 45 min	
ref: piscine				
<p>Objectif général Permettre aux enfants de CM1 et CM2 de continuer à évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de découvrir de nouvelles activités aquatiques et jeux d'eau.</p> <p>Déroulement A leur arrivée à la piscine, les animateurs de l'association assurent le déplacement des enfants jusqu'aux bassins (après le passage aux vestiaires, toilettes et douches). Les agents municipaux du bassin mettent en place l'organisation matérielle et assurent l'intervention pédagogique. Pendant la mise en oeuvre, les animateurs veillent au respect des consignes de sécurité par les enfants (passage sous la douche, ne pas courir, ne pas pousser,...), assurent l'accompagnement des enfants aux toilettes ou infirmerie si besoin et peuvent assister l'intervenant pédagogique en fonction des diplômes détenus A la fin de la séance, les animateurs raccompagnent les enfants aux douches puis les conduisent aux vestiaires, se chargent de la surveillance et du respect de l'hygiène puis rentrent à l'école</p> <p>Surveillance Elle est assurée par les agents de la ville</p> <p>Responsabilité Les animateurs sont responsables des enfants de l'arrivée à la piscine au début de l'activité puis dès la fin de l'activité jusqu'au r Les agents du bassin sont responsables de la sécurité et des interventions pédagogiques</p>				
Informations				
CM1 - CM2	Classe entière	1 Classe par créneau	Jour selon piscine	Mode de transport selon situation géographique de l'école et de la piscine
Contact activité			Contact organisation	
Anne Apiou-Goussau			Cynthia Deville	
Adjointe au chef de Service des Activités Sportives Aquatiques et Nautiques			Responsable Pôle des Activités Péri Educatives	
Direction Jeunesse Sports Vie Associative			Direction Jeunesse Sports Vie Associative	
Tél. 05 56 10 27 62			Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14	
A.CAMBON@mairie-bordeaux.fr			c.deville@mairie-bordeaux.fr	

DECOUVERTE DES RUCHES ET DES ABEILLES

Objectif : Découvrir la vie des abeilles, leur rôle dans la nature, comment et pourquoi fabriquent-elles le miel, la cire, la propolis, la gelée royale.

Déroulé de l'animation :

- 1- Grâce a des photos, de petites vidéos et à une ruche d'exposition, nous découvrirons la vie de la ruche et les secrets de la fabrication du miel.
- 2- Observation des ruches pédagogiques du Parc Rivière
- 3- Dégustation du miel du Parc Rivière

Pratique : Une partie de l'animation est en extérieur, prévoir des vêtements et des chaussures adaptés. Animation réalisée à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville.

Niveau : Cycle 2 et 3

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives						
Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative M A I R I E D E B O R D E A U X Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14						

DECOUVERTE DU POTAGER PEDAGOGIQUE

Objectif : Reconnaissance des légumes et des aromatiques au jardin pédagogique. Découverte des animaux auxiliaires du jardin, de la maison à insectes... Comprendre les différentes associations de plantes compagnes (certaines plantes s'entraident...).

Déroulé de l'animation :

1- balade dans le potager pédagogique pour observer, sentir, comprendre son fonctionnement...

Pratique : Activité en extérieur, prévoir des vêtements et des chaussures adaptés.
Activité réalisée à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville.

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2 : CP-CE 1	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives						
Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14						

LE COMPOST

Objectif : répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce que le compost ? Comment réalise-t-on un compost ? A quoi ça sert ? Qui vit dans le compost ?

Déroulé de l'animation :

- 1- Visionnage d'un petit documentaire de 15 minutes sur la réalisation du compost et explication sur le compost.
- 2- Observation d'un compost, recherche des insectes qui vivent à l'intérieur.
- 3- Identification des insectes trouvés. Observation à la loupe.

Pratique : Animation à l'intérieur. Si vous avez des loupes supplémentaires, elles seront utiles à l'animation.

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
<p>Référents Pôle des Activités Péri-Educatives Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

LA MULTIPLICATION DES PLANTES

Objectif : Connaître les différents modes de reproduction des plantes : graines, bouturage, marcottage, rejets et stolons.

Déroulé de l'animation :

1- Introduction et explication en salle sur TNI

Pratique en serre et multiplication de plantes diverses (dahlia, fraisiers etc.). Récupération des plantes en fin de séance ou à la floraison.

Pratique : Animation en intérieur.

Activité réalisée à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
<p style="text-align: center;">Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives						
<p>Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative M A I R I E D E B O R D E A U X Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

MANGES-TU DES GRAINES ?

**Objectif : Reconnaissance et observation des graines alimentaires. Leur importance.
Répondre aux questions suivantes : Quelles sont les différents types de graines ? Quels sont leurs rôles ?
Mange-t-on des graines ? Comment les graines se disséminent-elles ?**

Déroulé de l'animation :

- 1- Introduction sur les graines (support sur TNI)
- 2- Jeu de reconnaissance des graines alimentaires

Pratique : Activité en intérieur.

Activité réalisée à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référénts de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
<p>Référénts Pôle des Activités Péri-Educatives Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

REALISATION D'UN NICOIR A INSECTES

Objectif : expliquer l'utilité des hôtels à insectes
Pour qui ? Apprendre les différents insectes que l'on peut trouver dans nos jardins.
Pourquoi ? Très utiles au jardin (auxiliaires et pollinisateurs)
Comment ? Favoriser leur installation

Déroulement de l'animation :
Présentation en salle sur TNI
Fabrication par chaque enfant d'un fagot de tige creuse + fabrication d'un mini hôtel à insectes pour la classe ou d'une buche percée.

Pratique : Atelier réalisé à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville.

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée		Cycle				
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référénts de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référénts Pôle des Activités Péri-Educatives						
<p>Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative M A I R I E D E B O R D E A U X Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

SEMIS DANS LA SERRE

Objectif : Le fonctionnement de la germination.

Répondre aux questions suivantes : Sème-t-on ou plante-t-on une graine ? Comment fait-on ? Quels sont les outils nécessaires ? Pourquoi sème-t-on des graines ? Comment la graine pousse-t-elle ?

Déroulé de l'animation :

- 1- Introduction en salle
- 2- Semis en serre ou au potager.

**Pratique : Les semis devront être récupérés le mois suivant par l'enseignant. Selon le nombre d'élèves, la classe sera séparée en 2 ou 3 groupes pour la réalisation des semis.
Activité réalisée à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville**

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
<p>Référents Pôle des Activités Péri-Educatives Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

JEU DE PISTE SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Objectif : Découverte à la fois ludique et pédagogique de la faune et de la flore du Parc Rivière. Cohésion de groupe. Repère dans l'espace. Répondre à des questions dissimulées judicieusement dans le parc Rivière sur les ruches, les niches écologiques, l'arbre remarquable, l'hôtel à insectes...

Pratique : Animation à l'extérieur, au parc Rivière, prévoir des vêtements et des chaussures adaptés.

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
en ville au sein du parc Rivière ou autre espace vert de la ville (en fonct				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14						

PROTEGEONS NOS AMIS LES OISEAUX

Objectif : expliquer comment favoriser la présence des oiseaux dans les parcs et jardins de la ville de Bordeaux. De nos jours la pression urbaine est de plus en plus forte d'où la difficulté pour nos amis les oiseaux de se nourrir et de s'abriter...Mais nous pouvons les aider !

Déroulé de l'animation :

1- Introduction :

- Présentation de photos des oiseaux des parcs et jardins de Bordeaux et de leurs intérêts. Explication des actions mises en place pour favoriser leur présence (gestion écologique, installation de nichoirs etc.).

2- Réalisation d'un nichoir avec et pour le groupe.

Pratique : Activité réalisée au Parc Rivière.

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référénts de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référénts Pôle des Activités Péri-Educatives						
<p>Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

PLANTATION DE BULBES

Objectifs : différencier un bulbe d'une graine

Répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'un bulbe ? Comment est-il composé ? Comment pousse-t-il ?
Comment le planter et l'entretenir ?

Déroulé de l'animation :

1- Introduction en salle sur TNI

2- La classe est divisée en 2 ou 3 groupes. Les enfants iront dans la serre en petits groupes pour planter leur bulbe. Suivi du développement du bulbe et récupération à la floraison.

Pratique : Activité en intérieur, à la Maison du jardinier et de la nature en ville.

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière ou autre espace vert de la ville (en fonction des souhaits et des possibilités)				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives						
<p>Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

LA CHASSE AUX FEUILLES ref: MDJNV1

Objectifs : Reconnaissance végétale : observation de la diversité des feuilles, des écorces, des silhouettes d'arbres....

Répondre aux questions suivantes : Comment est composée une feuille ? Quels sont les différents types de feuilles (observer leur diversité) ? Pourquoi les arbres perdent-ils leurs feuilles en hiver ? A quoi servent les feuilles d'arbre ? Différencier caduque et persistant, conifères et feuillus...

Déroulé de l'animation :

1- Introduction en salle sur TNI : morphologie de l'arbre, son fonctionnement etc. (si l'activité est réalisée au parc Rivière)

2- La classe sera divisée en petits groupes. Une feuille d'arbre sera donnée à chacun des groupes qui devra retrouver à quel arbre du parc elle appartient. Une fois l'arbre retrouvé, nous essayerons de déterminer si cet arbre perd ses feuilles, s'il fait des fruits, quelle est la forme de ses feuilles, son identité...

**Pratique : Activité en extérieur prévoir des vêtements et des chaussures adaptés
Cette activité peut être réalisée sur d'autres parcs et jardins de la ville de Bordeaux.**

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à CM2	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière ou autre espace vert de la ville (en fonction des souhaits et des possibilités)				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux						
Téléphone			Mail			
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14						

DECOUVERTE DES RUCHES ET DES ABEILLES

Objectif : Découvrir la vie des abeilles, leur rôle dans la nature, comment et pourquoi fabriquent-elles le miel, la cire, la propolis, la gelée royale.

Déroulé de l'animation :

- 1- Grâce a des photos, de petites vidéos et à une ruche d'exposition, nous découvrirons la vie de la ruche et les secrets de la fabrication du miel.
- 2- Observation des ruches pédagogiques du Parc Rivière
- 3- Dégustation du miel du Parc Rivière

Pratique : Une partie de l'animation est en extérieur, prévoir des vêtements et des chaussures adaptés. Animation réalisée à la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville.

Niveau : Cycle 2 et 3

PUBLIC	Cycle 2/3	Classe	Groupe	autres précisions nécessaires		
	Cycle 2: CP - CE 1 et cycle 3: CE2 à	classe entière				
LIEU				QUARTIER :		
Maison du jardinier et de la nature en ville au sein du parc Rivière				tous		
Durée			Cycle			
environ 1h30						
TRANSPORT	Ligne TRAM	Arrêt	distance	CAR	parking car	distance
Référents de l'action Mairie de Bordeaux						
<p>Christophe Naud Jardinier-animateur à la Maison du jardinier et de la nature en ville 164 rue Mandron 33000 Bordeaux</p>						
tel. 0556432890			c.naud@mairie-bordeaux.fr			
Référents Pôle des Activités Péri-Educatives						
<p>Cynthia DEVILLE Responsable Pôle des Activités Péri Educatives Direction Jeunesse Sports Vie Associative MAIRIE DE BORDEAUX Tél. 05 56 10 19 70 / 06 33 73 68 14</p>						

Le mercredi après-midi et les Centres d'Accueil et de Loisirs (CAL)

À la rentrée 2014, le mercredi matin, tous les écoliers en maternelle et élémentaire ont classe. La restauration scolaire du mercredi est réservée aux enfants inscrits dans les CAL de la ville de Bordeaux. Pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants à une heure plus compatible avec leurs contraintes personnelles, la Ville offre un service de garderie gratuite dès la fin des classes et jusqu'à 12h30.

L'accueil en CAL est ouvert de 12h30 à 18h30. L'association organisatrice du CAL rattaché à l'école, est la même association qui assure déjà l'accueil des enfants lors des temps périscolaires du matin et du soir. Les enfants inscrits au CAL sont pris en charge à la fin du repas organisé par les services municipaux.

Les activités se déroulent dans les espaces de l'école et dans les locaux de l'association organisatrice.

Transports

Dans le cas où les locaux de l'école ne peuvent accueillir tous les enfants inscrits, la ville met en place un service de transport gratuit. Ces déplacements se font en autobus ou à pied et sont encadrés par les animateurs de l'association qui organise l'accueil de loisirs des enfants.

Dans ce cas, les parents viennent chercher leur enfant sur les sites délocalisés.

Les enfants les plus jeunes restent, dans la mesure du possible, dans leur école ou dans les locaux associatifs proches, afin qu'ils se reposent après le déjeuner.

Sous réserve de places disponibles, les parents peuvent inscrire leur enfant à l'association de leur choix présente sur un autre site que l'école de scolarisation de leur enfant. Le déplacement de leur enfant se fera alors par leurs propres moyens.

En cas de fratrie, les familles devront choisir avec l'association concernée de laisser leurs enfants ensemble ou de privilégier les activités en fonction de leur âge, éventuellement sur 2 sites différents.

Le mercredi en Centres de Loisirs :

Fin de la classe	12h30	18h30
Ecole Restauration municipale	Centre d'Accueil et de Loisirs - sur site, ou - transport en bus puis CAL sur un autre site, ou - déplacement à pied vers les locaux de l'association organisatrice	
Garderie municipale		

Pour les enfants non inscrits en CAL, sortie possible en fin de la classe ou à 12h30 (sans restauration)

Inscriptions : pour l'inscription définitive de l'enfant, prendre contact avec l'association qui organise le Centre de Loisirs dans l'école, ou celle qui est rattachée à l'école, ou celle de votre choix à condition de prendre en charge le déplacement de vos enfants (voir bordeaux.fr).

Contact service jeunesse et vie associative
05 56 10 34 00 et 05 56 10 27 78

MÉMENTO

2014/2015

Avant et après la classe

LES ACTIVITÉS ET ACCUEILS PROPOSÉS AUX ÉCOLIERS BORDELAIS

BORDEAUX
Ma ville



BORDEAUX



bordeaux.fr

*La Ville de Bordeaux est au service des écoliers tout au long de la journée, notamment avant et après la classe.
 Pour la rentrée 2014, la réforme nationale des rythmes scolaires entraîne une nouvelle organisation avec les associations partenaires, notamment le mercredi, dont la matinée sera désormais un temps de classe.
 Afin de respecter au mieux le rythme de vie et d'apprentissage des enfants en fonction de leur tranche d'âge, la ville de Bordeaux propose des aménagements adaptés entre accueils périscolaires, activités péri-éducatives et centres d'accueil et de loisirs.*

EN ÉCOLE MATERNELLE

- **Le matin : les accueils périscolaires*** sont assurés gratuitement par le personnel municipal dans toutes les écoles (s'inscrire en même temps que l'inscription à l'école et à la restauration).
 - **Le soir :** l'accueil payant est pris en charge dans toutes les écoles par une association du quartier. Accueils ouverts de 16h à 18h30, encadrés par des professionnels de l'animation. Tarification à la ½ heure, adaptée aux revenus des familles et au temps d'utilisation du service.

- **Le midi : des activités péri-éducatives.** Ces nouvelles activités sont proposées le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la pause de midi. Chaque enfant peut bénéficier jusqu'à 45 minutes d'activités deux fois par semaine. Propositions autour de 6 thématiques : Avec les mots / En jeux / Corps et sens / Sur les chemins de l'art / Autour de moi / Sons et silences. Gratuit, sur inscription.

* Les accueils périscolaires sont réservés prioritairement aux enfants dont les parents travaillent.

EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- **Le matin : les accueils périscolaires*** sont ouverts de 7h30 à l'heure de début de classe. Ils sont payants et assurés par des professionnels de l'animation.

- **Le soir :** l'accueil payant est pris en charge par une association du quartier. Accueils ouverts de 16h à 18h30, encadrés par des professionnels de l'animation. Tarification à la ½ heure, adaptée aux revenus des familles et au temps d'utilisation du service.

D'autres propositions payantes le soir (se renseigner auprès de l'école) avec :

- des aides aux devoirs encadrées par des enseignants ou intervenants associatifs
- Dans les écoles situées dans les Réseaux de Réussite Scolaire :
 - un accompagnement éducatif organisé par l'établissement scolaire,
 - un accompagnement à la scolarité encadré par des associations.

Une après-midi par semaine : **des activités péri-éducatives**

en modules de 2 heures de 14h30 à 16h30. Ces nouvelles activités sont placées le même jour pour l'ensemble des classes d'une école ; ce jour est fixé pour l'année scolaire. Ces activités sont organisées par cycle de plusieurs séances, tour à tour dans l'école et hors les murs.

Propositions autour de 6 thématiques : Sport et santé / Arts et culture / Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C) et sciences / Environnement et développement durable / Citoyenneté et ouverture au monde / Jeux, création, temps libre. Gratuit, sur inscription avec engagement de participation pour la durée du cycle.

La journée d'un écolier (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Matin

à partir de 7h30

Accueil avant la classe

Accueils périscolaires :

- A l'école maternelle, le personnel municipal accueille les enfants gratuitement.
- A l'école élémentaire, un accueil payant est assuré par les associations.

8h30*

Temps scolaire

Midi

11h30*

Pause et déjeuner

Des agents municipaux organisent le service de restauration scolaire. En maternelle, jusqu'à 45 mn d'**activités péri-éducatives** sont organisées 2 fois par semaine.

Après-midi

13h30*

Temps scolaire

En élémentaire, 2h d'**activités péri-éducatives** une fois par semaine.

14h30

Soir

16h

Accueil du soir

Accueils périscolaires : après la classe, des associations encadrent les enfants ; la tarification tient compte des revenus et des besoins de chaque famille.

16h30

*Horaire variable selon les écoles



Année scolaire 2014-2015

Renseignements demandés pour les enfants scolarisés en

➤ Maternelle

Dossier et ses annexes à remplir et à retourner **en 2 exemplaires complets** aux agents municipaux de l'école avant le 24 juin 2014.

L'enfant

Nom : Prénom : Sexe : M F

Adresse :

Ecole : Classe : Date de naissance : .../.../...

Responsable légal 1 : Nom – Prénom : Téléphone :

Profession : Courriel :

Adresse :

(si différente de celle de l'enfant)

Responsable légal 2 : Nom – Prénom : Téléphone :

Profession : Courriel :

Adresse :

(si différente de celle de l'enfant)

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Personne à prévenir en cas d'accident (si autre que les responsables légaux ci-dessus) :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Autres renseignements

Êtes-vous allocataire CAF ? Oui Non

Si oui merci de remplir impérativement le Numéro d'allocataire CAF : _____

Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant : cocher la case qui correspond à votre situation :

Régime Général

Régime Maritime

MSA

SNCF

La semaine de votre enfant :
vos souhaits d'activités éducatives et de loisirs proposées par les associations (Merci de cocher les cases pour lesquelles vous êtes concernées)

➤ Activités Péri éducatives (1)

- Je souhaite que mon enfant participe aux activités péri éducatives qui seront organisées sur le temps de la pause déjeuner.

➤ Accueil Périscolaire APS (2)

Merci d'indiquer dans quelle tranche horaire vous viendrez chercher votre enfant :

	16h 16h30	16h30 17h	17h 17h30	Au-delà de 17h30
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

➤ Centre d'accueil et de loisirs, le Mercredi (3)

- Je souhaite que mon enfant participe au centre d'accueil et de loisirs de l'école et déjeune sur place
- Je souhaite que mon enfant participe au centre d'accueil et de loisirs hors de l'école (merci d'indiquer en suivant le lieu et l'association) :
- _____

En cas de Renouvellement d'inscription en Centre d'accueil et de loisirs, merci de préciser ci après l'association dans laquelle était inscrit votre enfant en 2013-2014 :

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR VOS DEMANDES D'ACTIVITES EDUCATIVES ET DE LOISIRS

- Fiche sanitaire complète
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacités du médecin
- Attestation des employeurs ou d'un organisme de formation (jours et heures de travail) *
- 1 photo d'identité
- Droit à l'image
- Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire)**
- Un exemplaire de ces pièces est nécessaire quelque soit le nombre d'activités choisies*

Un avis d'imposition sera demandé lors de l'inscription définitive pour les APS de 16h à 18h30 en semaine et pour les centres d'accueil et de loisirs du mercredi.

**sauf pour les APE (Activités Péri éducatives),*

*** Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.472*

OBSERVATIONS DES PARENTS :

J'autorise :

- Le responsable de l'association à faire donner à mon enfant les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par le centre.

En signant, vous attestez avoir pris connaissance de ce document et validez les vœux émis.

Fait le :

Signatures du/des représentant (s) légal/aux :

IMPORTANT

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

En cas de difficulté pour remplir ce document, merci de vous rapprocher de l'association référente.

- ❖ La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice des activités éducatives et de loisirs.
- ❖ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités des enfants hors temps scolaires (APE, APS, CAL). Les destinataires des données sont les associations partenaires en charge de l'organisation de ces activités.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux associations référencées dans le présent dossier d'inscription.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
L'association, dans le but de favoriser le développement et l'amélioration de ses prestations, peut être amenée à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre adressé au Président de l'association.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES D'ACCES :

- (1) Nouvelles Activités Péri Educatives (APE) : facultatives, accessibles à tous et gratuites. En cochant cette case vous demandez la participation de votre enfant aux activités péri éducatives sur la pause déjeuner.
- (2) Accueil Périscolaire (APS): Organisé par des associations de quartier partenaires, il s'agit d'un accueil payant de 16h à 18h30. Il est réservé prioritairement aux enfants dont les parents travaillent, ou autres situations, qui ne leur permettent pas de venir récupérer leur enfant à l'horaire de fin de classe.

Pour l'inscription définitive de votre enfant à l'accueil périscolaire, vous devez OBLIGATOIREMENT prendre contact avec l'association organisatrice (c.f. « listing »), après avoir rapporté le dossier en deux exemplaires à l'école.

- (3) Centre d'accueil et de Loisirs (CAL) : Organisé par les associations de quartier partenaires il s'agit d'un temps de loisirs éducatif payant qui débute à la fin du temps de restauration municipale le mercredi à 12h30 et se termine à 18h30.
Priorité sera donnée aux enfants dont les parents ne peuvent assurer la garde pour raisons professionnelles, de formation ou autres situations.

Pour l'inscription définitive de votre enfant en centre d'accueil et de loisirs, vous devez OBLIGATOIREMENT prendre contact avec l'association organisatrice des accueils dans l'école ou rattachée à l'école (c.f. « listing ») ou celle de votre choix sous conditions précisées dans le mémento des activités péri et extra scolaires joint. Cette démarche se fera après avoir remis votre dossier en deux exemplaires à l'école.

Informations complémentaires sur les accueils de loisirs associatifs Périscolaires et Centres d'Accueil de loisirs :

Le calcul du coût des accueils périscolaires ou Centres d'accueil et de Loisirs est fonction de vos revenus et de votre situation. Dans le cas d'une garde alternée avec facturation différenciée, une fiche renseignée par chacun des parents sera nécessaire.

Les associations calculeront votre quotient familial qui déterminera le tarif qui sera appliqué de septembre 2014 à janvier 2015 sur l'avis d'imposition 2013 (revenus 2012).

Il sera recalculé de février 2015 à janvier 2016 sur l'avis d'imposition 2014 (revenus de 2013). Ce document sera à présenter à l'association avant **la fin du mois d'octobre 2014.**

Une adhésion annuelle à l'association organisatrice vous sera demandée et s'ajoutera au prix de l'activité.

Le projet pédagogique est à votre disposition auprès de l'association organisatrice.

Le mémento des activités péri et extra scolaires que vous trouverez en annexe vous informe du cadre d'organisation des centres d'accueils et de loisirs des mercredis.



Année scolaire 2014-2015

Renseignements demandés pour les enfants scolarisés en

➤ **ELEMENTAIRE**

Dossier et ses annexes à remplir et à retourner **en 2 exemplaires complets** aux agents municipaux de l'école avant le 24 juin 2014.

L'enfant

Nom : Prénom : Sexe : M F

Adresse :

Ecole : Classe : Date de naissance : .../.../...

Responsable légal 1 : Nom – Prénom :

Profession :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

(si différente de celle de l'enfant)

Responsable légal 2 : Nom – Prénom :

Profession :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

(si différente de celle de l'enfant)

- Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

- Personne à prévenir en cas d'accident (si autre que les responsables légaux ci-dessus) :

Nom – Prénom : Téléphone : Portable :

- Autorisation à sortir seul

J'autorise mon enfant à regagner son domicile seul à la fin de la classe ou des activités.

- Autres renseignements

Êtes-vous allocataire CAF ? Oui Non

Si oui merci de remplir impérativement le Numéro d'allocataire CAF : _____

Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant : cocher la case qui correspond à votre situation :

Régime Général

Régime Maritime

MSA

SNCF

La semaine de votre enfant :

Vos souhaits d'activités éducatives et de loisirs proposées par les associations

(Merci de cocher les cases pour lesquelles vous êtes concernées)

➤ Activités Péri éducatives (1)

- Je souhaite que mon enfant participe aux activités péri éducatives de 14h30 à 16h30 une fois par semaine.

➤ Accueil associatif sur le temps Péri scolaire APS (2)

- Je souhaite que mon enfant participe aux accueils périscolaires associatifs du matin
 Je souhaite que mon enfant participe aux accueils périscolaires associatifs du soir

Merci d'indiquer dans quelle tranche horaire vous viendrez chercher votre enfant :

	16h 16h30	16h30 17h	17h 17h30	Au-delà de 17h30
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

➤ Centre d'Accueil et de Loisirs, le Mercredi (3)

- Je souhaite que mon enfant participe au centre d'accueil et de loisirs de l'école et déjeune sur place
- Je souhaite que mon enfant participe au centre d'accueil et de loisirs hors de l'école (merci d'indiquer en suivant le lieu et l'association) : _____

En cas de Renouvellement d'inscription en Centre d'accueil et de loisir, merci de préciser ci après l'association dans laquelle était inscrit votre enfant en 2013-2014 :

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR VOS DEMANDES D'ACTIVITES EDUCATIVES ET DE LOISIRS

- Fiche sanitaire complète
 - Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacités du médecin
 - Attestation des employeurs ou d'un organisme de formation (jours et heures de travail) *
 - 1 photo d'identité
 - Droit à l'image
 - Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire)**
- Un exemplaire de ces pièces est nécessaire quelque soit le nombre d'activités choisies*

Un avis d'imposition sera demandé lors de l'inscription définitive pour les APS du matin et du soir en semaine et pour les centres d'accueil et de loisirs du mercredi.

**sauf pour les APE (Activités Péri éducatives),*

*** Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant ~~476~~ garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.*

OBSERVATIONS DES PARENTS :

J'autorise :

- Le responsable de l'association à faire donner à mon enfant les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par le centre.

En signant ce document, vous attestez avoir pris connaissance du document ci-joint et validez les vœux émis.

Fait le :

Signatures du/des représentant (s) légal/aux :

IMPORTANT

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

En cas de difficulté pour remplir ce document, merci de vous rapprocher de l'association référente.

- ❖ La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.
- ❖ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités des enfants hors temps scolaires (APE, APS, CAL). Les destinataires des données sont les associations partenaires en charge de l'organisation de ces activités.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux associations référencées dans le présent dossier d'inscription.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
L'association, dans le but de favoriser le développement et l'amélioration de ses prestations, peut être amenée à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre adressé au Président de l'association.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES D'ACCES :

- (1) Nouvelles activités péri éducatives (APE) : facultatives, accessibles à tous et gratuites, organisées une fois par semaine. Pour connaître le jour d'APE de l'école de votre enfant, vous pouvez demander à l'équipe enseignante de l'école ou l'association référente des activités péri éducatives de votre école ou consulter le site internet de la Ville : <http://www.bordeaux.fr/>

En cochant cette case vous demandez la participation de votre enfant aux activités péri éducatives. Le programme des activités vous sera communiqué ultérieurement par l'association référente de votre école, vous aurez alors la possibilité d'inscrire votre enfant par cycle d'activité. Les listes des enfants participant aux activités péri éducatives seront affichées à l'école à la rentrée scolaire.

- (2) Accueil associatif du soir : il est organisé par des associations de quartier partenaires, qui peuvent proposer selon les écoles :

- Accueil périscolaire : il s'agit d'un accueil payant à partir de 16h00 jusqu'à 18h30. Il est réservé prioritairement aux enfants dont les parents travaillent, ou autres situations, qui ne leur permettent pas de venir récupérer leur enfant à l'horaire de fin de classe

- Accompagnement à la scolarité : c'est un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Selon les écoles la durée, les horaires sont différents ainsi que la participation financière des familles.

- L'aide aux devoirs : il s'agit d'un soutien scolaire. Selon les écoles la durée, les horaires sont différents ainsi que la participation financière des familles.

Pour l'inscription définitive de votre enfant à l'Accueil Périscolaire vous devez OBLIGATOIREMENT prendre contact avec l'association organisatrice de cet accueil dans l'école ou rattachée à l'école (c.f. « listing »), après avoir rapporté le dossier en deux exemplaires à l'école.

- (3) Centre d'accueil et de loisirs : Organisé par les associations de quartier partenaires il s'agit d'un temps de loisirs éducatif payant qui débute à la fin du temps de restauration municipale le mercredi à 12h30 et se termine à 18h30.

Priorité sera donnée aux enfants dont les parents ne peuvent assurer la garde de leur enfant pour raisons professionnelles, de formation ou autres situations.

Pour l'inscription définitive de votre enfant en centre d'accueil et de loisirs, vous devez OBLIGATOIREMENT prendre contact avec l'association organisatrice de cet accueil dans l'école ou rattachée à l'école (c.f. « listing ») ou celle de votre choix sous conditions précisées dans le mémento des activités péri et extrascolaire joint. Cette démarche se fera après avoir remis votre dossier en deux exemplaires à l'école.

Informations complémentaires sur les accueils de loisirs associatifs Périscolaires et Centres d'Accueil de loisirs :

Le calcul du coût des accueils périscolaires ou Centres d'accueil et de Loisirs est fonction de votre quotient familial. Dans le cas d'une garde alternée avec facturation différenciée, une fiche renseignée par chacun des parents sera nécessaire.

Pour calculer le quotient familial qui déterminera le tarif qui sera appliqué de février 2015 à janvier 2016, l'avis d'impôt 2014 sur les revenus de 2013 sera à remettre à l'association avant **la fin du mois d'octobre 2014.**

Une adhésion à l'association organisatrice vous sera demandée et s'ajoutera au prix de l'activité.

Le projet pédagogique est à votre disposition auprès de l'association organisatrice.

Le mémento des activités péri et extrascolaire que vous trouverez en annexe vous informe du cadre d'organisation des centres d'accueil et de loisirs des ~~478~~ crédits.

AUTORISATIONS PARENTALES

A compléter pour prise en charge de votre enfant par une association
hors temps scolaire.

Valable pour l'année scolaire 2014-2015

1. Autorisation de sortie de l'école

• Responsable légal 1

Je, soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Autorise (nom de l'association).....

Par l'intermédiaire de ses animateurs, à prendre en charge mon enfant à la fin de la classe et à l'amener sur le lieu de son activité.

• Responsable légal 2

Je, soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Autorise (nom de l'association).....

Par l'intermédiaire de ses animateurs, à prendre en charge mon enfant à la fin de la classe et à l'amener sur le lieu de son activité.

2. Autorisation à prendre les transports en commun

• Responsable légal 1

Je, soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Autorise (nom de l'association).....

Par l'intermédiaire de ses animateurs, à prendre en charge mon enfant et à utiliser les transports en commun, mis à disposition par la Ville de Bordeaux ou le réseau TBC, afin de se rendre sur son lieu d'activité.

• Responsable légal 2

Je, soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Autorise (nom de l'association).....

Par l'intermédiaire de ses animateurs, à prendre en charge mon enfant et à utiliser les transports en commun, mis à disposition par la Ville de Bordeaux ou le réseau TBC, afin de se rendre sur son lieu d'activité.

Fait à Bordeaux, le

Signature des responsables légaux:

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

A compléter pour la prise en charge de votre enfant par une association
hors temps scolaire.

Valable pour l'année scolaire 2014-2015

Je, soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Autorise (nom de l'association).....

A photographier mon enfant

A filmer mon enfant

dans le cadre des activités proposées par l'association.

Ces supports pourront être utilisés:

Pour la publication dans le journal de l'association

Présentation d'une activité

Exposition de photographies

Sur le site Internet de l'association

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et à la législation relative à la protection des mineurs, les légendes des images ne comporteront pas de renseignements susceptibles d'identifier directement ou indirectement l'élève.

Les bénéficiaires de l'autorisation s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies ou des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée de l'enfant. Ils encourageront leurs partenaires à faire de même et mettront en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. Les photographies et des vidéos seront utilisées sans aucun but lucratif.

Fait à Bordeaux, le

Signature du responsable légal:



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Fiche d'inscription à la garderie du mercredi midi

Accueil Élémentaire 2014-2015

A remplir et à retourner aux **agents municipaux** pour le 24 juin 2014

Fiche à remettre impérativement même si aucune activité n'est choisie.

Nom et prénom de l'enfant : _____

Rentrée scolaire 2014/2015 :

Ecole : _____

Niveau : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Responsable légal 1 :

Nom et prénom : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Responsable légal 2 :

Nom et prénom : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom	Prénom	Téléphone

Informations sur le temps méridien du mercredi :

Merci de cocher la case correspondante à votre choix :

Mon enfant quittera l'école dès la fin de la classe

J'inscris mon enfant à la garderie jusqu'à 12h30

NB : ce choix s'appliquera si votre enfant n'est pas inscrit en centre d'accueil et de loisir. Si votre enfant est inscrit au Centre de loisir, il sera accompagné dès la fin de la classe au restaurant scolaire et sera ensuite pris en charge par les animateurs.

Attention : En cas de non réponse, votre enfant sera considéré comme quittant l'école dès la fin de la classe le mercredi et ne pourra donc prétendre ni à la restauration, ni à la garderie, ni au Centre d'Accueil et de Loisir.

D-2014/459

**Subvention aux associations. Activités péri éducatives.
Adoption. Autorisation.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi pour la Refondation de l'École, le Gouvernement a souhaité réformer les rythmes scolaires. Les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et n°2014-457 du 7 mai 2014, fixent les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire.

La Ville de Bordeaux a fait le choix, dès février 2013, de s'engager dans la mise en application de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014, afin de prendre le temps de construire un projet de qualité, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La réorganisation du temps scolaire laissera donc place à de nouvelles activités, les Temps d'Activités Péri éducatives (TAP) qui s'organiseront de manière différente pour les écoles maternelles et élémentaires, afin de respecter au mieux les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

Pour les écoles maternelles, les activités péri éducatives seront organisées durant toute la pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans chaque école.

Chaque enfant pourra ainsi bénéficier, s'il le souhaite, de deux séances d'activité par semaine, organisées en petits groupes.

Les cours de récréation seront, de ce fait, un espace plus apaisé, puisque allégées du nombre d'enfants pris en charge dans ces ateliers.

Pour les écoles élémentaires, les activités péri éducatives seront organisées en une séance hebdomadaire de deux heures, de 14h30 à 16h30, qui aura lieu, selon les écoles, un des quatre après-midi scolaires de la semaine, ce jour étant fixe pour l'année et identique pour toutes les classes d'une même école.

Cette organisation permettra à chaque enfant, inscrit à ces nouvelles activités, de bénéficier, durant l'année, d'ateliers dans les murs de l'école, mais également dans des équipements spécifiques pour des animations à caractère sportif, culturel, scientifique et éco-citoyen.

Ces nouvelles activités seront offertes gratuitement aux enfants, sur inscription.

Pour l'animation de ces activités péri éducatives, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, mais également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

Ces associations ont été retenues sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

Par ailleurs, pour les écoles élémentaires, la Ville a fait le choix de positionner une personne chargée du poste de référent des activités péri éducatives, qui sera présente en sus des équipes d'animation chaque jour de TAP.

Cette mission sera également confiée à un personnel associatif identifié, et consistera à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école,
- veiller à la réalisation des activités péri éducatives,
- veiller à la mise en sécurité des enfants,
- et contribuer à la démarche partenariale sur l'école.

Les activités péri éducatives proposées aux enfants s'articuleront principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant,
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés,
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres,
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant,
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école,
- et participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Par délibération en date du 23 juin 2014 n°D-2014/330, vous avez autorisé Monsieur le Maire à voter un budget supplémentaire au titre de l'exercice 2014 permettant de financer les associations retenues pour l'animation et l'organisation des activités péri éducatives de la rentrée scolaire.

Une partie de ce budget supplémentaire a été affecté lors du Conseil Municipal du 15 juillet 2014.

La grande majorité des associations ayant finalisé leur consolidation budgétaire au mois de juillet, je vous propose d'attribuer aujourd'hui 480 913 euros au titre des activités péri éducatives.

Cette somme se répartit ainsi :

- Activités péri éducatives en écoles maternelles : 92 596 euros
- Activités péri éducatives en écoles élémentaires : 361 251 euros
- Référents des activités péri éducatives en écoles élémentaires : 27 066 euros

Vous trouverez l'affectation de cette somme par activité et par association dans les tableaux ci-après.

Le détail des associations intervenantes par école et par quartier est joint en annexe.

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2014, il est nécessaire de conclure des avenants aux conventions de partenariat qui lient déjà la Ville à certaines associations œuvrant en faveur de l'Enfance, ainsi que d'établir une convention initiale pour les associations nouvellement investies dans ce champ d'action.

Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver la liste des associations partenaires de la Ville,
- signer les conventions ou avenants afférents à chaque association subventionnée,
- décider le versement des sommes prévues aux associations concernées.

Activités péri éducatives en écoles maternelles

Associations	Subvention en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	82 311
Centre social et Familial Bordeaux Nord	10 285
TOTAL	92 596

Activités péri éducatives en écoles élémentaires

Associations	Subvention en euros
Union Saint Bruno	42 010
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	238 262
Bordeaux Etudiants Club	1 040
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	3 510
Les Eclaireuses, Eclaireurs de France d'Aquitaine	1 690
Couleur Garonne	2 240
Astrolabe	8 597
La caisse à outils	25 914
Association Promotion Insertion Sport (APIS)	7 122
Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSII)	11 200
AROEVEN Aquitaine	8 949
Centre social et Familial Bordeaux Nord	10 717
TOTAL	361 251

Référent des activités péri éducatives

Associations	Subvention en euros
Union Saint Bruno	3 541
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	23 525
TOTAL	27 066

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

C'est le même débat. On ne recommence pas ?

MME CUNY. -

C'est une délibération qui concerne les subventions aux associations qui interviennent dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

M. LE MAIRE. -

Rebelote, Mme JAMET.

MME JAMET. -

Ce n'est pas rebelote. J'avais posé une question au dernier Conseil Municipal par rapport à l'augmentation du tarif dans les centres aérés du mercredi. Je voulais savoir si vous aviez pu faire une étude sur ces tarifs-là. Qu'en est-il ? Et où ça en est pour voir si ça a été réduit ou pas. ?

M. LE MAIRE. -

Mme CUNY

MME CUNY. -

Madame JAMET, le maire s'était en effet engagé à revoir le tarif pour les centres de loisirs. L'ensemble des associations ont voté les nouveaux tarifs mais les modalités d'application sont différentes selon leurs choix et leurs capacités. Mais ça devrait intervenir dans le courant du mois d'octobre et donc les familles seront remboursées de la différence de tarifs.

M. LE MAIRE. -

Je mets aux voix. Le même vote que précédemment ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il n'y a pas de votes contre ? Très bien. Je n'insiste pas comme me le dit M. FLORIAN.

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
JEAN MONNET	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Animation Le Lac	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LAC II	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Animation Le Lac	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LAC III	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
VACLAV HAVEL	Mat		Centre d'Animation Sarah Bernhardt					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Sarah Bernhardt	Centre d'Animation Sarah Bernhardt	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LE POINT DU JOUR	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
LABARDE	Elem Mardi	Amicale Laïque Bacalan	Centre d'Animation Bacalan	Amicale Laïque Bacalan	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
CHARLES MARTIN	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Bacalan	Centre d'Animation Bacalan	Amicale Laïque Bacalan	Association Sportive Charles Martin			
ACHARD	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Bacalan	Centre d'Animation Bacalan	Amicale Laïque Bacalan				
LUCIEN FAURE	Mat		Centre Social Bordeaux Nord					
SOUSA MENDES	Mat		Maison de Quartier U.S. Chartrons					
	Elem Jeudi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centre Social Bordeaux Nord	Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSII)	Optimômes	La Caisse à Outils	
JOSEPHINE	Mat		Centre Social Bordeaux Nord					
DUPATY	Elem Lundi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centre Social Bordeaux Nord	Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSII)	Optimômes	La Caisse à Outils	

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 2 CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
STENDHAL	Mat		Maison de Quartier U.S. Chartrons					
	Elem Mardi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centre Social Foyer Fraternel	La Caisse à Outils			
PAUL BERTHELOT	Mat		Centre Social Foyer Fraternel					
BALGUERIE	Elem Vendredi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	La Caisse à Outils	Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSII)	Couleur Garonne		
ALBERT SCHWEITZER	Mat		Centre Social G.P. Intencité					
	Elem Jeudi	Maison de Quartier Chantecler	Centre Social G.P. Intencité	Maison de Quartier Chantecler	Centre d'Animation Grand Parc			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 2 CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
CONDORCET	Mat		Maison de Quartier Chantecler Centre Social G.P. Intencité					
	Elem Mardi	Maison de Quartier Chantecler	Centre Social G.P. Intencité	Maison de Quartier Chantecler	Centre d'Animation Grand Parc			
PIERRE TREBOD	Mat		Centre d'Animation Grand Parc					
MONTGOLFIER	Mat		Maison de Quartier Chantecler					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier Chantecler	Maison de Quartier Chantecler	Centre Social G.P. Intencité	Centre d'Animation Grand Parc			
LAGRANGE	Mat		Amicale Laïque David Johnston					
DAVID JOHNSTON	Elem Lundi	Amicale Laïque David Johnston	Amicale Laïque David Johnston	Maison de Quartier Chantecler				

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 3 CENTRE VILLE

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
PAS SAINT GEORGES	Mat		Centre d'Animation St Pierre					
VIEUX BORDEAUX	Elem Jeudi	Centre d'Animation St Pierre	Centre d'Animation St Pierre	O'Sol de Portugal				
SAINT BRUNO	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
PAIX	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
NAUJAC	Mat		Amicale Laïque David Johnston					
ALBERT BARRAUD	Elem Jeudi	Amicale Laïque David Johnston	Amicale Laïque David Johnston					
ANATOLE France	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Mardi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
PAUL BERT	Mat		Centre d'Animation St Pierre					
	Elem Mardi	Centre d'Animation St Pierre	Centre d'Animation St Pierre	A.P.E.E.F. La Maison des Enfants	Maison de Quartier Les Coqs Rouges			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 4 SAINT AUGUSTIN - TAUZIN - ALPHONSE DUPEUX

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
ALPHONSE DUPEUX	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Jeudi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
FLORNOY	Mat		Maison de Quartier J.S.A.					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier J.S.A.	Maison de Quartier J.S.A.					
ALBERT THOMAS	Mat		pas d'activités avant le retour sur l'école					
	Elem Mardi	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Bordeaux Etudiants Club				
BECHADE	Mat		Maison de Quartier CPA-Tauzin					
LOUCHEUR	Elem Lundi	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Bordeaux Etudiants Club				

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 5 NANSOUTY - SAINT GENES

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
SOLFERINO	Mat		Maison de Quartier Les Coqs Rouges					
JACQUES PREVERT	Elem Lundi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
ARGONNE	Mat		Maison de Quartier Les Coqs Rouges					
DEYRIES SABLIERES	Elem Vendredi	Centre d'Animation Argonne St Genès	Centre d'Animation Argonne St Genès	Maison de Quartier Union St Jean	A.P.E.E.F. La Maison des Enfants			
YSER	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
CAZEMAJOR	Elem Mardi	Centre d'Animation Argonne St Genès	Centre d'Animation Argonne St Genès	Bordeaux Etudiants Club				
PAUL ANTIN	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
SOMME	Elem Jeudi	Maison de Quartier Union St Jean	Maison de Quartier Union St Jean	AROEVEN	Bordeaux Etudiants Club			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 6 BORDEAUX SUD

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
MENUTS	Mat		A.P.E.E.F. Le Jardin de l'Eau Vive					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Saint Michel	Centre d'Animation Saint Michel	Envol d'Aquitaine Bordeaux Mirail				
FRANCIS DE PRESSENSE	Mat		A.P.E.E.F. La Maison des Enfants					
HENRI IV	Elem Jeudi	Maison de Quartier Les Coqs Rouges	Maison de Quartier Les Coqs Rouges	Centre d'Animation Saint Michel				
NOVICIAT	Mat		A.P.E.E.F. Le Jardin de l'Eau Vive					
BARBEY	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
ANDRE MEUNIER	Elem Lundi	Centre d'Animation Argonne St Genes	Centre d'Animation Argonne St Genes	Centre d'Animation Saint Michel	Envol d'Aquitaine Bordeaux Mirail			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 6 BORDEAUX SUD

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
FRANCIN	Elem Mardi	Maison de Quartier Union St Jean	Maison de Quartier Union St Jean	Centre d'Animation Saint Michel				
FIEFFE	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
BECK	Mat		Centre d'Animation Bordeaux Sud					
F. BUISSON	Elem Vendredi	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Astrolabe	Centre d'Animation Bordeaux Sud				
CARLE VERNET	Mat		Centre d'Animation Bordeaux Sud					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Astrolabe	Centre d'Animation Argonne St Genes			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 7 LA BASTIDE

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
BENAUGE	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
	Elem Mardi	Centre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	La Caisse à Outils	Bordeaux Basket	AROEVEN	Eclaireuses, Eclaireurs de France
FRANC SANSON	Mat		Centre d'Animation Benauge					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	Hockey Garonne Sport				
NUYENS	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Benauge	Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	Bordeaux Basket	Hockey Garonne Sport	
THIERS	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	Bordeaux Basket	Eclaireuses, Eclaireurs de France		
NUITS	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
MONTAUD	Elem Jeudi	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Benauge	Bordeaux Basket			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 8 CAUDERAN

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
JEAN COCTEAU	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Maison de Quartier A.G.J.A.	La Caisse à Outils			
JULES FERRY	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Maison de Quartier A.G.J.A.				
BERNARD ADOUR	Mat		Maison de Quartier J.S.A.					
BEL AIR	Elem Lundi	Maison de Quartier J.S.A.	Maison de Quartier J.S.A.					
SAINT ANDRE	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
PAUL LAPIE	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	Amicale Laïque David Johnston	AROEVEN			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives
par quartier et par école.**

QUARTIER 8 CAUDERAN

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
RAYMOND POINCARE	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Stade Bordelais A.S.P.T.T.	Club Athlétique Municipal			
PINS FRANCS	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Lundi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	La Caisse à Outils				
STEHÉLIN	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Mardi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier J.S.A.			
CLOS MONTESQUIEU	MAT		Centre d'Animation Monséjour					
PAUL DOUMER	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Mardi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Amicale Laïque David Johnston				

D-2014/460

Ecoles élémentaires. Séjours de découverte. Premier trimestre année scolaire 2014-2015. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les séjours de découverte constituent un complément intéressant de la pédagogie. Ils font découvrir aux élèves des écoles de Bordeaux des sites naturels ou historiques et leur permettent la pratique d'activités ou de découverte des cultures étudiées en classe.

En accord avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde et conformément au code des marchés publics, une mise en concurrence simplifiée a été organisée sur quatre thèmes :

Patrimoine, Culture, Sport et Environnement.

Le résultat de cet appel d'offres a permis de dégager une liste de centres agréés.

En accord avec les services de l'Education Nationale qui valident les projets pédagogiques développés par les enseignants, la Mairie participe au financement des différents séjours selon les taux définis ci-dessous :

- Ecoles hors réseau de réussite scolaire : 50 % du coût projet par enfant avec un maximum de 35 euros par nuitée ;
- Ecoles en réseau de réussite scolaire : 80 % du coût projet par enfant avec un maximum de 45 euros par nuitée.

Le coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale est pris en charge en totalité par la Mairie de Bordeaux.

La commission mixte DSDEN de la Gironde / Ville de Bordeaux s'est réunie le 12 juin 2014 et a statué sur les projets de 7 classes.

Ella a accepté les 7 projets de cycle 2 et 3 présentés par les écoles.

Ces projets, qui s'inscrivent dans la Convention Educative signée entre la Mairie et la DSDEN de la Gironde, permettent aux classes de cycle 2 et 3 de bénéficier de ces financements.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des écoles retenues pour le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

Par ailleurs, des écoles ont souhaité compléter le financement accordé en utilisant une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels. Ce financement vient compléter notre participation aux frais des séjours.

Je vous propose d'accepter ces projets et de contribuer au financement de ces séjours à hauteur de 29.338,45 euros.

La dépense sera imputée au budget 2014 rubrique 213 compte 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ecole Classe R R S	Thème	Lieu séjour	Date séjour	Lieu séjour	Effectif enfant	Effectif Adulte	Participation mairie par enfant et nuitée	Participation mairie par adulte et nuitée	Participation Totale
Dupaty CE2 (2 classes)	Classes de découverte Préhistoire	Creysse 24	06 au 10 octobre 2014	Creysse 24	50		47,00€		9 400,00 €
Thiers CE1/CE2 - CE2/CM1 (2 classes)	Patrimoine et Préhistoire	Cladech 24	13 au 17 octobre 2014	Cladech 24	50	3	47,40€	36,00€	9 912,00 €
Total									19 312,00 €

Ecole Classe Hors R R S	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Effectif enfant	Effectif Adulte	Participation mairie par enfant et nuitée	Participation mairie par adulte et nuitée	Participation Totale
Flornoy CE2 - CM2 CE2 CE1-CE2 (3 classes)	Développement durable et Montagne	14 au 17 octobre 2014	Lescun 64	79	8	37,85 €	44,00 €	10 026,45 €
Total								10 026,45 €

D-2014/461

Classes de neige. Séjours de ski. Séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2014/2015. Fixation des tarifs. Participation des familles. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux organise des séjours de « classes de neige » de 12 jours (4 classes) des séjours « ski » de 5 jours (14 classes) et, des séjours « environnement à la montagne » de 5 jours (4 classes) pour les élèves des écoles élémentaires.

Pour le séjour « classes de neige » de 12 jours, les enfants partent le lundi matin de la première semaine et retrouvent leur famille le vendredi en fin de journée de la deuxième semaine.

Le séjour comprend le transport en autobus, l'hébergement, les repas (au nombre de quatre par jour), 20 heures de cours de ski, une journée et deux demi-journées de sorties pour découvrir l'environnement et l'organisation de veillées chaque soir avec des intervenants.

Quant aux séjours « ski » et séjours « environnement à la montagne » de 5 jours, les enfants partent le lundi matin et retrouvent leur foyer le vendredi en fin de journée.

Ces séjours comprennent le transport en autobus, l'hébergement, les repas (au nombre de quatre repas par jour du lundi au vendredi) et :

- le séjour « ski » : 12 heures de cours de ski, une demi-journée de sortie pour découvrir l'environnement et l'organisation de deux veillées avec des intervenants,
- le séjour « environnement à la montagne » : quatre demi-journées de randonnée en raquettes, deux sorties journées ou quatre demi-journées pour découvrir l'environnement ainsi que l'organisation de deux veillées avec des intervenants.

La Ville prend en charge les frais de ces séjours et demande aux familles une participation selon leur quotient familial.

Le 12 juin 2014, à l'issue de la commission mixte Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde – Mairie de Bordeaux, 22 classes ont été retenues :

- 4 classes pour les « classes de neige »
- 14 classes pour les séjours « ski »
- 4 classes pour les séjours « environnement à la montagne »

Classes de neige 2015

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
Balguerie	CM2
Saint Bruno	CM2
Jacques Prévert	CM1-CM2
Jacques Prévert	CM2

Séjours environnement à la montagne 2015

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
Cazemajor	CM1
Cazemajor	CM2
Jean Cocteau	CM1-CM2
Jean Cocteau	CM1-CM2

Séjours ski 2015

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
Achard	CM1-CM2
Lac II	CM2
Dupaty	CM2
Dupaty	CM2
Condorcet	CM2
Condorcet	CM2
Vieux Bordeaux	CM1-CM2
Henri IV	CM1-CM2
Henri IV	CM1-CM2
Somme	CM2
Thiers	CM1-CM2
Thiers	CM1-CM2
Nuyens	CM1-CM2
Nuyens	CM1-CM2

Le choix s'est fait selon les critères suivants :

- les classes de cycle 3 : CM2 ou éventuellement CM1 – CM2 ainsi qu'aux classes de CM1 si la candidature est groupée avec le CM2 de l'école.
- les classes n'ayant bénéficié d'aucune sortie scolaire avec nuitée,
- les classes n'ayant pas bénéficié de classes de neige, séjours ski et séjours environnement à la montagne au cours de l'année scolaire précédente.

Je vous propose :

- d'asseoir la participation financière des familles sur les tranches correspondant aux tarifs de restauration scolaire, de façon à simplifier les procédures de calcul pour les parents d'élèves, selon le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Tarifs 2014 classe de neige	Tarifs 2015 classe de neige	Tarif 2014 séjours ski	Tarif 2015 séjour ski	Tarifs 2014 séjour environnement à la montagne	Tarif 2015 séjour environnement à la montagne
De 0 à 145 € T8	29 €	29,60 €	18,50 €	18,90 €	16,50 €	16,90 €
De 146 à 255 € T7 – T6	56 €	57,10 €	34,50 €	35,20 €	30,50 €	31,10 €
De 256 à 580 € T5 – T4	100 €	102 €	57 €	58,20 €	51 €	52 €
De 581 à 1200 € T3 – T2	181 €	184,60 €	101 €	103 €	90 €	91,80 €
> à 1201 € T1 – TA – TB – TO	191 €	194,80 €	110 €	112,20 €	100 €	102 €

Nb : chaque montant indiqué correspond à l'intégralité du séjour concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Monsieur Marik FETOUH